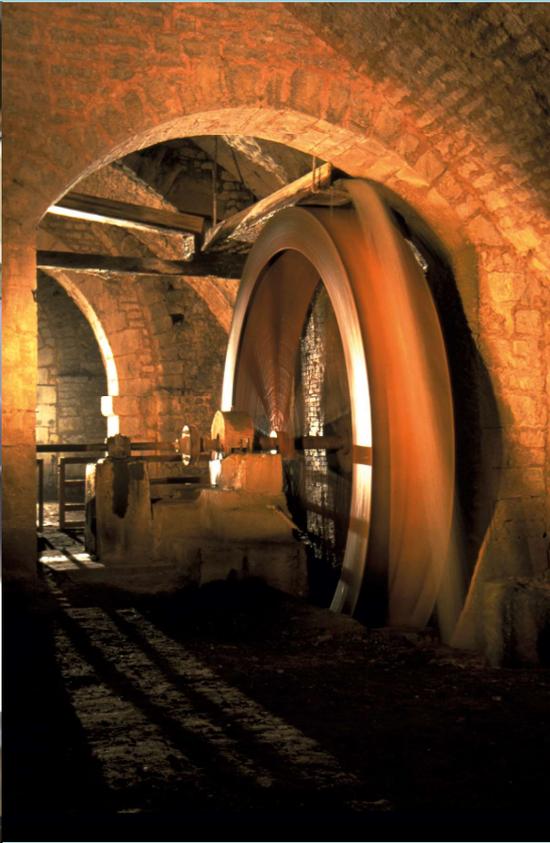


RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2017 - 2019



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ARBOIS POLIGNY SALINS
CŒUR DU JURA

Rapport d'activités 2017-2019

9 rue des Petites Marnes
39800 POLIGNY
03 84 73 77 58
contact@cc-aps.fr
www.cc-coeurdujura.fr

Directeur de publication :
Michel FRANCONY

Rédaction : Pascal BRIDE
et les services de la CCAPS

Conception graphique :
Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins
Cœur du Jura

Crédits photos :
services CCAPS, OT,
M.Paygnard MTCC

Impression :
Imprimerie LIG Dole

Dépôt Légal :
Octobre 2019

SOMMAIRE



PAGE 3

Éditorial du Président



PAGE 6

Missions & Compétences



PAGE 12

Les Services de la CCAPS



PAGE 22

Environnement



PAGE 40

Déploiement du Numérique



PAGE 48

Le Développement Territorial



PAGE 56

Culture



PAGE 58

Communication & Divers

PAGE 5

Territoire



PAGE 8

Gouvernance



PAGE 17

Développement Économique



PAGE 39

Urbanisme



PAGE 42

Finances



PAGE 55

Sport



PAGE 57

Tourisme



Chiffres clés



602 km²

66 communes

22 395 habitants



Création de la
CCAPS le

1^{er} janvier 2017



Michel FRANCONY

Président de la
Communauté de
Communes

Nous savons que l'intercommunalité est en profonde évolution depuis 2010.

La création de la communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura (CCAPS) est issue de l'évolution législative de l'organisation territoriale.

La Loi NOTRe est l'aboutissement d'un long cheminement législatif sur l'organisation territoriale. Elle visait à fixer des objectifs lisibles à l'horizon 2020-2025 pour énoncer les effets attendus en termes de simplification de notre organisation territoriale ; de mutualisation de moyens aux différentes échelles ; de capacités de coordination renforcées entre niveaux de collectivités ; de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat ; d'identification des priorités stratégiques dans les politiques publiques et les choix d'investissement ; de réduction des surcoûts (normes techniques, etc.) imposés aux politiques locales depuis plusieurs années. Tous ces objectifs sont loin d'être atteints à ce jour.

La création de la nouvelle communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura concrétise un territoire communautaire vécu, fédérateur de 66 communes et intégrateur de compétences partagées.

Le périmètre du territoire de la CCAPS s'inscrit dans la continuité des politiques publiques territoriales fédérant nos trois communautés de communes fondatrices de la CCAPS : Association du Triangle d'Or, Syndicat Mixte du Pays du Revermont puis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Revermont-Poligny-Arbois-Salins notamment.

Aujourd'hui notre tâche est de tirer parti de toutes les évolutions des politiques publiques nationales, régionales en faveur des territoires ruraux.

Il nous reste beaucoup à faire notamment en terme d'enjeux, d'urbanisme, de climat, de numérique et plus largement d'évolution de la société.

Pour cette nouvelle étape de la construction de notre territoire, nous aurons à nous appuyer sur les différenciations positives par rapport aux intercommunalités

régionales comparables, et en interne sur une cohésion forte entre une ruralité vivante et une centralité active portée par nos trois bourgs centres.

Ainsi, la cohérence territoriale sera le fruit d'une relation équilibrée et apaisée entre les 63 communes rurales et les trois bourgs centres.

Conforter notre projet de territoire reposera sur trois impératifs ; faire de Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura :

1- Un territoire de service et d'investissement. La CCAPS se charge des politiques structurantes, les communes gèrent la proximité ;

2- Un territoire productif, tourné vers ses entreprises et ses acteurs économiques, moteur de la création de richesses et capteur de revenus publics et privés ;

3- Un territoire attractif fondé sur ses capacités d'accueil, sa qualité de vie, avec pour objectif la création de valeur ajoutée pour le territoire.

Les 3 années de fusion communautaire ont été consacrées à la structuration, à l'organisation de la CCAPS et enfin à poser le socle de son développement. Je tiens ici à saluer chaleureusement tous les élus pour leurs contributions et à remercier les services pour leurs concours actifs et permanents, artisans de cette réussite collective.

Le rapport d'activités des années 2017 à 2019 en est le témoignage.

La CCAPS est en ordre de marche. L'heure est venue de mettre en perspective les projets structurants à l'agenda de la CCAPS.

Toutes les collectivités sont devant des défis majeurs. La nôtre ne manque ni de volonté ni de capacité d'action pour y répondre en fonction de ses moyens et ses ressources.

Rappelons-nous des propos de Sénèque « ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Alors, osons construire une belle intercommunalité !



Une intercommunalité en profonde évolution depuis 2010.

La création de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est issue de l'évolution législative de l'organisation territoriale.

La Loi NOTRe est l'aboutissement d'un long cheminement législatif sur l'organisation territoriale. Après le vote de la loi RCT en 2010 et MAPTAM en 2014, la Loi NOTRe visait à fixer des objectifs lisibles à l'horizon 2020-2025 pour énoncer les effets attendus en termes :

- de simplification de notre organisation territoriale ;
- de mutualisation de moyens aux différentes échelles ;
- de capacités de coordination renforcées entre niveaux de collectivités ;
- de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat ;
- d'identification des priorités stratégiques dans les politiques publiques et les choix d'investissement ;
- de réduction des surcoûts (normes techniques, etc.) imposés aux politiques locales depuis plusieurs années.

Cette loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et le projet de loi relatif à la délimitation des régions.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés sont appelées à s'organiser en fonction d'un seuil de 15 000 habitants. Prenant la suite des fusions réalisées en 2013 et 2014, les nouvelles évolutions de périmètres préparées en 2016 visaient à renforcer les communautés et métropoles, dont le nombre, de 2134 au 1er janvier 2016, a diminué à 1266 au 1er janvier 2017.

La création de la nouvelle communauté de communes concrétise un territoire communautaire vécu, fédérateur de 66 communes et intégrateur de compétences partagées.

Le périmètre du territoire communautaire Cœur du Jura s'inscrit dans la continuité des politiques publiques territoriales fédérant nos trois communautés de communes fondatrices de la CCAPS ainsi que de l'association du Triangle d'Or, Syndicat Mixte du Pays du Revermont puis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Revermont-Poligny-Arbois-Salins notamment.

La communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura a été créée par arrêté du Préfet du Jura du ° DCTME-BCTC-201612316-005 du 16 décembre 2016 par fusion des 3 communautés de communes préexistantes Arbois, Vignes et Villages- Pays de Louis Pasteur, Comté de Grimont, Poligny et du Pays de Salins les Bains.

Rappel du postulat de la fusion communautaire

1- Repenser la cohérence spatiale et la solidarité territoriale avec 66 communes

- Une intercommunalité organisée pour assurer un équilibre entre les communes rurales (lieu d'accessibilité) et les trois centres bourgs (pôle d'attractivité)
- Une intercommunalité organisée pour accompagner les acteurs et les initiatives locales structurantes

2- Repenser l'action publique communautaire en définissant une trajectoire fédératrice

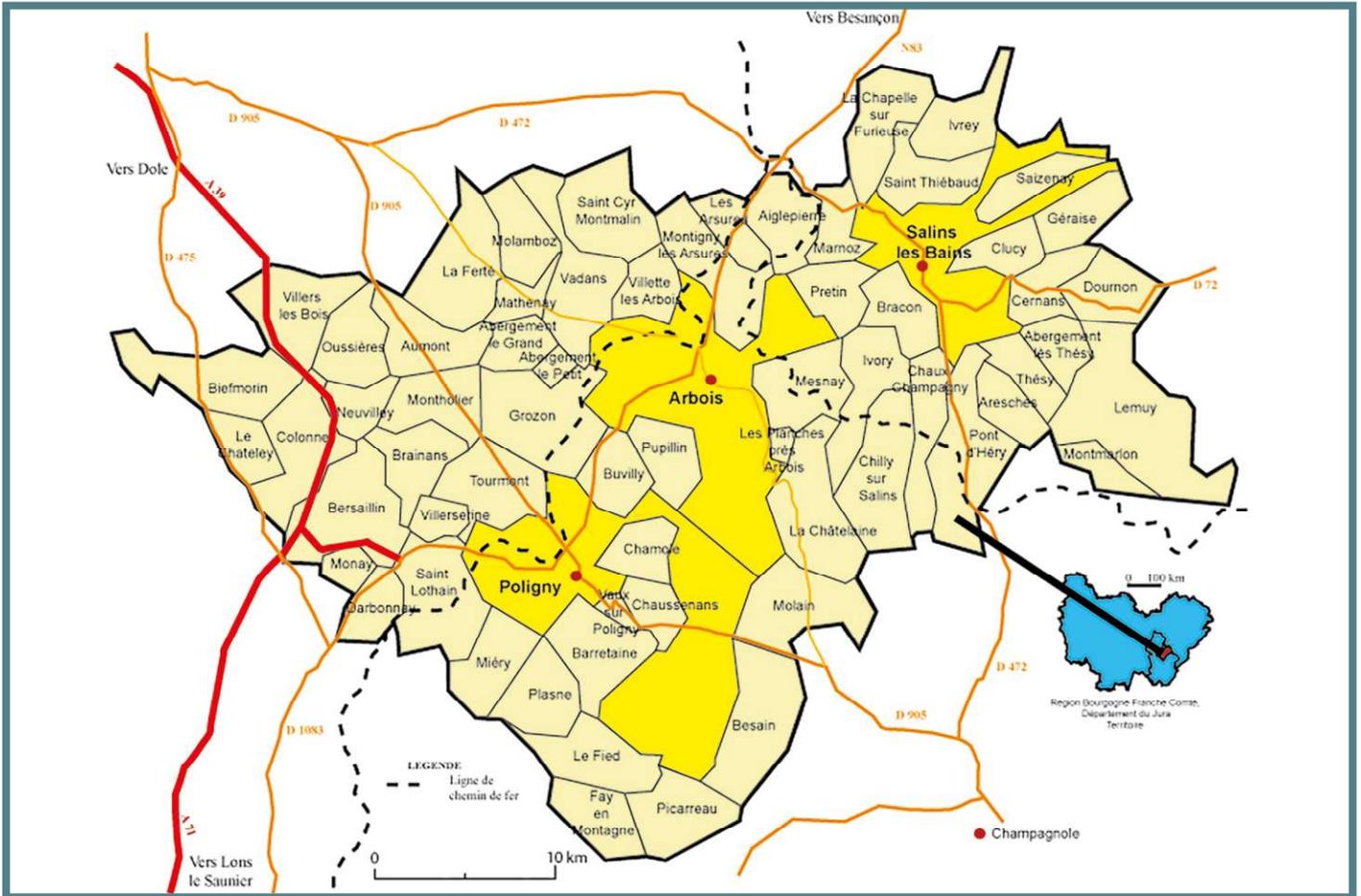
- Agenda Communautaire : des services à la population et un programme d'investissement dédiés au développement de Cœur du Jura, des capacités d'action à préserver pour les 66 communes

3- S'adapter à la contraction de la ressource financière par :

- Transaction équitable de charges relatives aux services bénéficiant aux 66 communes (CLECT) dans une logique de compromis
- Rétribution collectivement consentie des ressources : accompagnement communautaire des projets d'investissement des communes rurales. Exemple : fonds de concours descendants pour les communes

4- Animer le projet de territoire

- En optimisant les moyens à l'échelle du bloc local (EPCI, communes), pour rationaliser la dépense et optimiser les ressources
- En repensant l'articulation des politiques publiques à l'échelle du territoire en fonction de :
 - ce qui est souhaitable de faire (le projet de territoire),
 - ce qu'il est possible de faire (les capacités financières du territoire)
 - ce qui est soutenable de faire (la politique fiscale)



La nouvelle communauté de communes s'est organisée en deux temps :

Sur la période 2017 / 2019 : l'enjeu visait à structurer la CCAPS et à préparer les chantiers en devenir.

1^{er} temps : Structurer la CCAPS

1- Organisation de la fusion des services : comptabilité, ressources humaines, harmonisation des services, fonctionnement des pôles de compétences, rationalisation des moyens, gestion des héritages, etc..

2- Optimisation de l'exercice des compétences statutaires obligatoires, optionnelles, facultatives en préservant les marges de manoeuvre avant le transfert de compétences futures, délibération de la CLECT et définition des attributions de compensation

3- Financement du Plan Pluriannuel d'Investissement sans dégradation de la situation financière en mobilisant tous les outils d'intervention publics et d'ingénierie

4- Maintien des services aux publics par une accessibilité équitable aux services et aux équipements communautaires à des conditions identiques pour tous

2^e temps : Développer des projets et investir

1- Concrétisation des projets initiés par les ex-communautés de communes formant la CCAPS

2- Lancement des assistances à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre permettant de conduire des projets structurants sur le prochain mandat sur le plan économique, culturel, sportif, environnemental

3- Accentuation des démarches de mutualisation et de rationalisation



Des compétences obligatoires

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Action de développement économique,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Action de développement touristique comprenant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire comprenant notam-

ment la création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, la définition et la constitution mise de réserves foncières et immobilières pour toutes les compétences communautaires,

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,

DECHETS MENAGERS

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, défense contre les inondations, la protection et restructuration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Des compétences optionnelles

ACTION SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE

- Action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre de la réglementation en vigueur telle qu'elle résulte, notamment, du code de l'action sociale et des familles et des interventions prévues par le livre II dudit code.
- Construction, entretien et exploitation de toute structure de restauration collective intéressant plusieurs communes en faveur des publics suivants : scolaire, personnes âgées, employés municipaux ou communautaires.

EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS, DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET

ELEMENTAIRE

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

ENVIRONNEMENT

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et régionaux, de politiques contractuelles, soutien au développement des énergies renouvelables, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC :

- Création et gestion de maisons de service au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Des compétences facultatives

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Réalisation et animation d'un système d'informatisation géographique.
- Elaboration, gestion, animation et mise en œuvre de contrats de développement et d'aménagement du territoire ainsi que des politiques publiques territorialisées.
- Etude et définition de schéma de mise en accessibilité des bâtiments publics communautaires aux personnes handicapées.

SECOURS ET INCENDIE

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communication électronique et au développement numérique.

TOURISME ET LOISIRS

- Commercialisation des prestations de services touristiques,
- Etude et mise en œuvre de la politique locale et des programmes locaux de développement touris-

tique,

- Exploitation des services touristiques, d'installations et d'équipements touristiques, soutien aux animations touristiques.

- Entretien et aménagement du site touristique du Mont Poupet et autres sites à définir.

- Définition de schéma communautaire des itinéraires pédestres, équestres, cyclables, création, entretien, réhabilitation, actions d'information et de promotion, balisage des sentiers intéressant le territoire communautaire figurant au PDIPR.

- Création, entretien et gestion des aires d'auto-caravanage à Mesnay.

- Création, entretien et gestion du camping de Poligny.

SANTE

- Soutien aux structures nécessaires au maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale visant à offrir des soins de proximité, dans le cadre du dispositif légal et réglementaire.

ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

- Soutien aux projets des associations culturelles ayant leur siège sur le périmètre communautaire, dont l'objet est d'exercer des actions sur le périmètre communautaire.

- Création, mise en œuvre et soutien de projets, d'évènements ou de manifestations culturelles et sportives présentant un intérêt pour le territoire communautaire.

- Aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome à Arbois.

ASSAINISSEMENT

- Assainissement non collectif hors gestion des eaux pluviales.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

- Définition des orientations, construction, entretien, fonctionnement, financement de l'enseignement et de la pratique de la musique.

LECTURE PUBLIQUE

- Définition des orientations, construction, entretien, fonctionnement, financement de la lecture publique (hors fonds anciens).

COMMUNICATION

- Création, mise en œuvre de toute forme de support de communication assurant la promotion de la vie et des projets communautaires.

La communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (66 communes) parfois nommée «communauté XXL», pose de nombreuses questions sur sa gouvernance (animation des conseils communautaires, 94 délégués, conférence des maires, prise de décision), les relations avec ses communes membres, son fonctionnement et la présence de ses services, la proximité, ...

Les dispositions conduisant à « re flécher » les délégations de pouvoir en direction du bureau communautaire et à tenir des conférences des maires ont amélioré sensiblement la gouvernance de notre EPCI.



Michel FRANCONY

Président de la Communauté de Communes
Conseiller Municipal d'Arbois



Jean-François GAILLARD

1^{er} Vice-Président
Relations avec les communes,
gros travaux d'investissement,
sport.
Adjoint de Poligny



Dominique BONNET

6^e Vice-Président
Economie, emploi, gens du
voyage, relations avec le conseil
de développement
Maire de Poligny



Claude ROMANET

2^e Vice-Président
TIC, développement numérique,
mutualisation
Maire de Pretin



Martine VUILLEMIN

7^e Vice-Présidente
Tourisme, culture, programme
Leader
Conseillère Municipale d'Arbois



Alain CHOULOT

3^e Vice-Président
Finances
Adjoint de Saint-Lothain



Gilles BEDER

8^e Vice-Président
Social, services à la population
(hors enfance/jeunesse)
Maire de Salins-les-Bains



François PERRIN

4^e Vice-Président
Performance des organisations
des services, recherche de pacte
fiscal avec les communes, restau-
rant scolaire d'Arbois
Adjoint des Planches-près-Arbois



Yves DECOTE

9^e Vice-Président
Environnement, énergie
Maire d'Aumont



Jean-François CÊTRE

5^e Vice-Président
Planification, accessibilité, voirie,
économie agricole
Maire d'Ivrey



Véronique LAMBERT

10^e Vice-Présidente
Enfance, jeunesse
Adjointe de Poligny

COMMUNE	CONSEILLER(S) COMMUNAUTAIRE(S)
ABERGEMENT-LE-GRAND	BAUD Jean-Baptiste (Maire)
ABERGEMENT-LE-PETIT	VIONNET André (Maire)
ABERGEMENT-LES-THÉSY	VIENNET Rémy (Maire)
AIGLEPIERRE	DAVID Guy (Maire)
ARBOIS	AMIENS Bernard (Maire), REGALDI Sylvie, COURT Jean-Jacques, PINGAT CHANEY Martine, BRUNIAUX Philippe, VUILLEMIN Martine, FRANCONY Michel, MOLIN René, CHATEAU Christine, ACCARD-GUILLOIS Cyril, DE ZAN Anne
ARESCHES	PROST Roger (Maire)
AUMONT	DECOTE Yves (Maire)
BARRETAINE	DELACROIX Hubert (Maire)
BERSAILLIN	BUCHET Jean-Paul (Maire)
BESAIN	GUINERET René (Maire)
BIEFMORIN	BERTHELIER Roland (Maire)
BRACON	VILLALONGA Patrice (Maire)
BRAINANS	BRENIAUX Denis (Maire)
BUVILLY	GAILLARD Florent (Maire)
CERNANS	MOREL Denis (Maire)
CHAMOLE	DUFOUR Jean-Louis (Maire)
CHAUSSENANS	DAYET Serge (Maire)
CHAUX-CHAMPAGNY	COLIN Christian (Maire)
CHILLY-SUR-SALINS	MOUGET Robert (Maire)
CLUCY	GUINCHARD Pierre (Maire)
COLONNE	TOURNEUR Eric (Maire)
DARBONNAY	CHAUVIN Roger (Maire)
DOURNON	GUINCHARD Thierry (Maire)
FAY-EN-MONTAGNE	BAILLY Jean-Marie (Maire)
GERAISE	PAQUIEZ Valérie (Maire)
GROZON	BOUDIER Gérard (Maire)
IVORY	BOUVERET François (Maire)
IVREY	CÊTRE Jean-François (Maire)
LA CHAPELLE SUR FURIEUSE	BRUNEL Bernard (Maire)
LA CHÂTELAINE	MURCIER Alain (Maire)
LA FERTE	PETITGUYOT Jean-Pierre (1 ^{er} Adjoint)
LE CHATELEY	LAMBERT Frédéric (Maire)
LE FIED	FEVRE Michel (Maire)
LEMUY	BROCARD Jean-Luc (Maire)
LES ARSURES	GROS Roger (Maire)

COMMUNE	CONSEILLER(S) COMMUNAUTAIRE(S)
LES-PLANCHES-PRES-ARBOIS	PERRIN François (1 ^{er} Adjoint)
MARNOZ	FAIVRE Jacques (Maire)
MATHENAY	DOS SANTOS Laetitia (Maire)
MESNAY	DROGREY Pascal (Maire)
MIERY	BERTOCCHI Daniel (Adjoint)
MOLAIN	GAGNEUR Raphaël (Maire) PICHEGRU Eric (1 ^{er} Adjoint)
MOLAMBOZ	DODANE Bernard (Maire)
MONAY	BUYS Nelly (Maire)
MONTHOLIER	CAPRON Marie-Ange (Maire)
MONTIGNY-LES-ARSURES	GAHIER Dominique (Maire)
MONTMARLON	BENETRUY Sylvain (Maire)
NEUVILLEY	GIRARD Colette (Maire)
OUSSIÈRES	LETONDOR Jean-Luc (Maire)
PICARREAU	PELLIN Dominique (Maire)
PLASNE	MOTTET Hubert (Maire)
POLIGNY	BONNET Dominique (Maire), MORBOIS Christelle, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, DE VETTOR Jean-Jacques, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, CARDON Danièle, REVERCHON Jacky, JACQUES Sébastien, SOUDAGNE Marie- Madeleine, GUILLOT Jacques
PONT-D'HERY	LAUBIER Bernard (Maire)
PRETIN	ROMANET Claude (Maire)
PUPILLIN	JACQUIER Christian (Maire)
SAINT-CYR-MONTMALIN	WEBER Françoise (Maire)
SAINT-LOTHAIN	CHOULOT Alain (1 ^{er} Adjoint)
SAINT-THIEBAUD	MONTEVECCHIO Patrick (Maire)
SAIZENAY	BERNARD René (Maire)
SALINS-LES-BAINS	BEDER Gilles (Maire), FAIVRE Odile, PINGUAND Yann, DESROCHER André, PROST Christian, COTTAREL Jacqueline, SIMON Odile, FORET Clément
THESY	MATHIEU Gérard (1 ^{er} Adjoint)
TOURMONT	OUDET Jean-Christophe (Maire)
VADANS	DORBON Henri (Maire)
VAUX-SUR-POLIGNY	MENETRIER Laurent (1 ^{er} Adjoint)
VILLERS-LES-BOIS	BOYER Jean (Maire)
VILLERSERINE	BONTEMPS Michel (Maire)
VILLETTE-LES-ARBOIS	ONCLE Bernard (Maire)

Chiffres Clés

Conseils
communautaires :

- 10 en 2017
- 11 en 2018
- 13 en 2019

Bureaux
communautaires :

- 6 en 2017
- 7 en 2018
- 8 en 2019 (au 01.10)

Conférences des Maires :

- 1 en 2017
- 1 en 2018
- 4 en 2019 (au 01.10.19)

Président	Michel FRANCONY
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François GAILLARD
2 ^e Vice-Président	Claude ROMANET
3 ^e Vice-Président	Alain CHOULOT
4 ^e Vice-Président	François PERRIN
5 ^e Vice-Président	Jean-François CÊTRE
6 ^e Vice-Président	Dominique BONNET
7 ^e Vice-Président	Martine VUILLEMIN
8 ^e Vice-Président	Gilles BEDER
9 ^e Vice-Président	Yves DECOTE
10 ^e Vice-Président	Véronique LAMBERT
ABERGEMENT-LE-GRAND	Jean-Baptiste BAUD
ARBOIS	Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT
BRACON	Patrice VILLALONGA
BRAINANS	Denis BRENTIAUX
BUVILLY	Florent GAILLARD
CHAUX CHAMPAGNY	Christian COLIN
FAY-EN-MONTAGNE	Jean-Marie BAILLY
LA CHÂTELAINE	Alain MURCIER
LE FIED	Michel FEVRE
LEMUY	Jean-Luc BROCARD
MARNOZ	Jacques FAIVRE
NEUVILLEY	Colette GIRARD
PICARREAU	Dominique PELLIN
POLIGNY	Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT
PUPILLIN	Christian JACQUIER
SAINT-CYR-MONTMALIN	Françoise WEBER
SAIZENAY	René BERNARD
SALINS-LES-BAINS	Siège vacant élu salinois, Odile SIMON, Clément FORET
VADANS	Henri DORBON

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les conseillers communautaires et les élus municipaux intéressés participent au travail de 7 commissions animées par chaque vice-président dans son domaine de délégation. Les commissions interviennent en amont du bureau communautaire et du conseil communautaire. Chargées d'instruire les projets et les affaires relevant de leur compétence, elles rendent un avis consultatif. Pour des thématiques

particulières, les élus se sont également réunis lors de Comités de Pilotage (COPIL).

Liste des commissions :

finances, tourisme et culture, environnement, planification et urbanisme, services à la population, économie et emploi, enfance et jeunesse.



Administration générale

Les décisions

- Révision des statuts communautaires dans le but de donner une rédaction fongible des statuts des trois communautés historiques avec une rédaction uniformisée ;
- Définition des actions d'intérêt communautaire portant principalement sur les compétences obligatoires et optionnelles ;
- Ajustement du règlement intérieur des instances et de la gouvernance communautaire ;
- Création de régie de recettes pour la bibliothèque de Poligny et d'Arbois, l'aire d'accueil des Gens du voyage, le restaurant intercommunal d'Arbois, la piscine de plein air de Poligny, la CCAPS pour le site de Salins les Bains ;
- Création de régie d'avances pour l'ALSH d'Arbois ;
- Modification et compléments de délégation au Président et au Bureau communautaire dans le but

de préciser les délégations entre les instances de gouvernance, de fluidifier les décisions et d'alléger l'ordre du jour des conseils communautaires; Recomposition du conseil communautaire en passant de 94 délégués à 95 délégués à compter de 2020 prenant en compte l'évolution démographique.

Les adhésions de la CCAPS

Syndicat Mixte Haut Doubs – Haute Loue, Syndicat Mixte Doubs – Loue, Agence départementale d'Ingénierie, Association des Maires du Jura, Assemblée des Communautés de Communes de France, Association des Présidents des EPCI du Jura, SIDEC, Espace Jeunes Dole – Revermont, Jura Initiatives, Association LEADER France, Association des communes forestières du Jura, APEJ, SYDOM, SICTOM

Création du Pôle Administratif CŒUR DU JURA

La mutualisation de locaux et de moyens entre la commune de Poligny - CCAPS - DDFIP installe une coopération confiante et durable avec les services de l'Etat pour répondre d'une façon concrète à la demande sociale de services publics de proximité et donne du sens à la « modernisation de l'action publique 2022 » sur notre territoire.

Il apparaissait stratégique de doter la CCAPS d'une organisation de service et d'un équipement immobilier permettant à notre communauté de communes d'assurer trois enjeux : rechercher des économies d'échelle, faire face à la massification des compétences et accompagner la montée en technicité des services.

Avec le renforcement des compétences, la CCAPS se voit confier des compétences de gestion dont les services techniques urbains (déchets, assainissement non collectif, etc.). Il est prévu la gestion des équipements conséquents (sport, culture...) nécessitant des moyens structurés pour assurer leur fonctionnement et les investissements nécessaires à leur renouvellement.

En devenant territoire de projet, la CCAPS se voit confier des compétences relevant de l'aménagement et du développement : économique, PLUi,

promotion touristique, politiques publiques territoriales, etc.... La CCAPS prend en charge les politiques structurantes, les communes gèrent la proximité.

Réussir le déploiement d'une communauté XXL, comme celle de Cœur du Jura, passe par la réalisation d'un schéma de mutualisation tant pour les services fonctionnels (ressources humaines, finances, juridiques et marchés publics, communication) que pour les services opérationnels.

La mutualisation de services fonctionnels et opérationnels apparaît comme un moyen de pallier la baisse de ressources, facteur de cohérence entre les actions des collectivités, animateur de dialogue permanent entre les collectivités, évitant ainsi des coûts liés au partage de l'information et à sa déperdition. Par sa nature structurante et polarisante, la création d'un « Pôle Administratif - Cœur du Jura » est en mesure de pérenniser à long terme l'existence de la CCAPS sur le Jura. De même que le déploiement au sein de notre intercommunalité d'une administration locale unique est à même de rationaliser et renforcer l'efficacité de notre organisation territoriale et d'assurer des économies d'échelle.

Par la création du « Pôle Administratif - Cœur du Jura » la CCAPS sera en situation d'anticiper les grandes tendances d'évolutions structurantes et durables.

Chaque site est organisé en pôles et services. Si la structure globale de cet organigramme est stabilisée, ce document est soumis à évolution et est actualisé en fonction des choix qui sont fait quant à l'exercice des compétences communautaires et bien évidemment des mouvements de personnel.

Effectifs

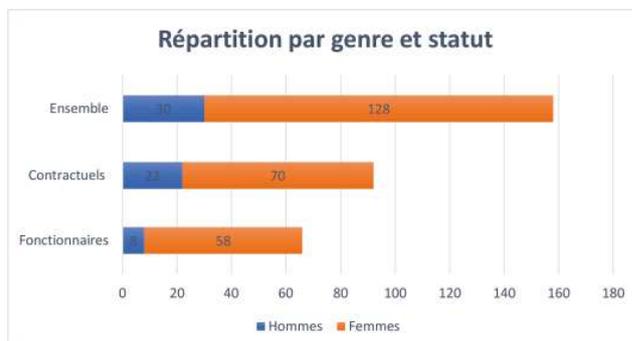
➡ **158 agents employés par la collectivité au 1^{er} septembre 2019**
64 titulaires, 94 contractuels

Cat A : 18 agts = 11 Tit (61 %) et 7nT (39%)

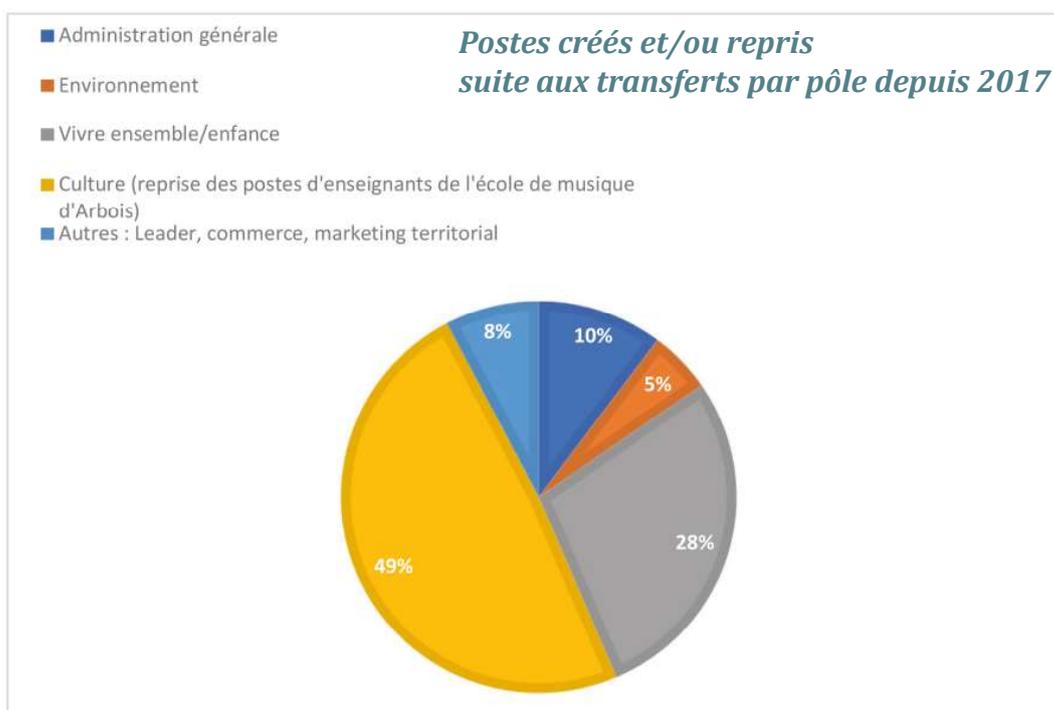
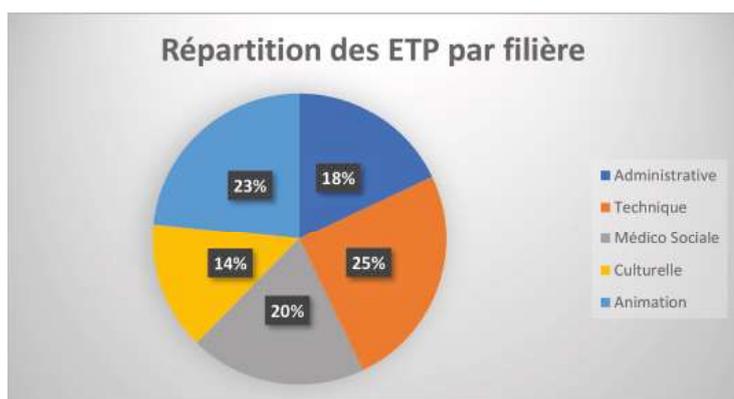
Cat B : 31 agts = 12 Tit (39%) et 19nT (61%)

Cat C : 109 agts = 41 Tit (38%) et 68 nT (62%)

2 apprentis



➡ **103.85 agents en Equivalent Temps Plein**



- Adoption du règlement des services

- Mutualisation d'agents :

- 3 agents communautaires sont dédiés à assurer le secrétariat sur les communes de Pretin, Chilly, Cernans, Aresches, Ivrey, Saizenay, Abergement les Thésy, Saint-Thiebaud, Geraise, La Chapelle sur Furieuse, Ivory
- 1 agent de la commune de Poligny sur les ressources humaines
- 1 agent de la commune de Poligny sur la communication
- 1 agent de la CCAPS sur Salins ; informatique

- Action salariale :

- Définition de l'organisation des services et du temps de travail des agents
- Adoption du régime indemnitaire des agents
- Création du Compte Epargne Temps
- Services partagés pour l'école de musique d'Arbois
- Contrat d'apprentissage
- Accompagnement des agents dans la formation professionnelle
- Approbation du tableau des effectifs agents
- Adoption de l'organigramme des services
- Election et installation du Comité Technique Paritaire

- Action sociale de l'employeur :

- Adhésion au Comité National d'Action Sociale
- Participation de l'employeur garantie maintien de salaire des agents
- Participation à la protection sociale complémentaire

Animation en ALSH

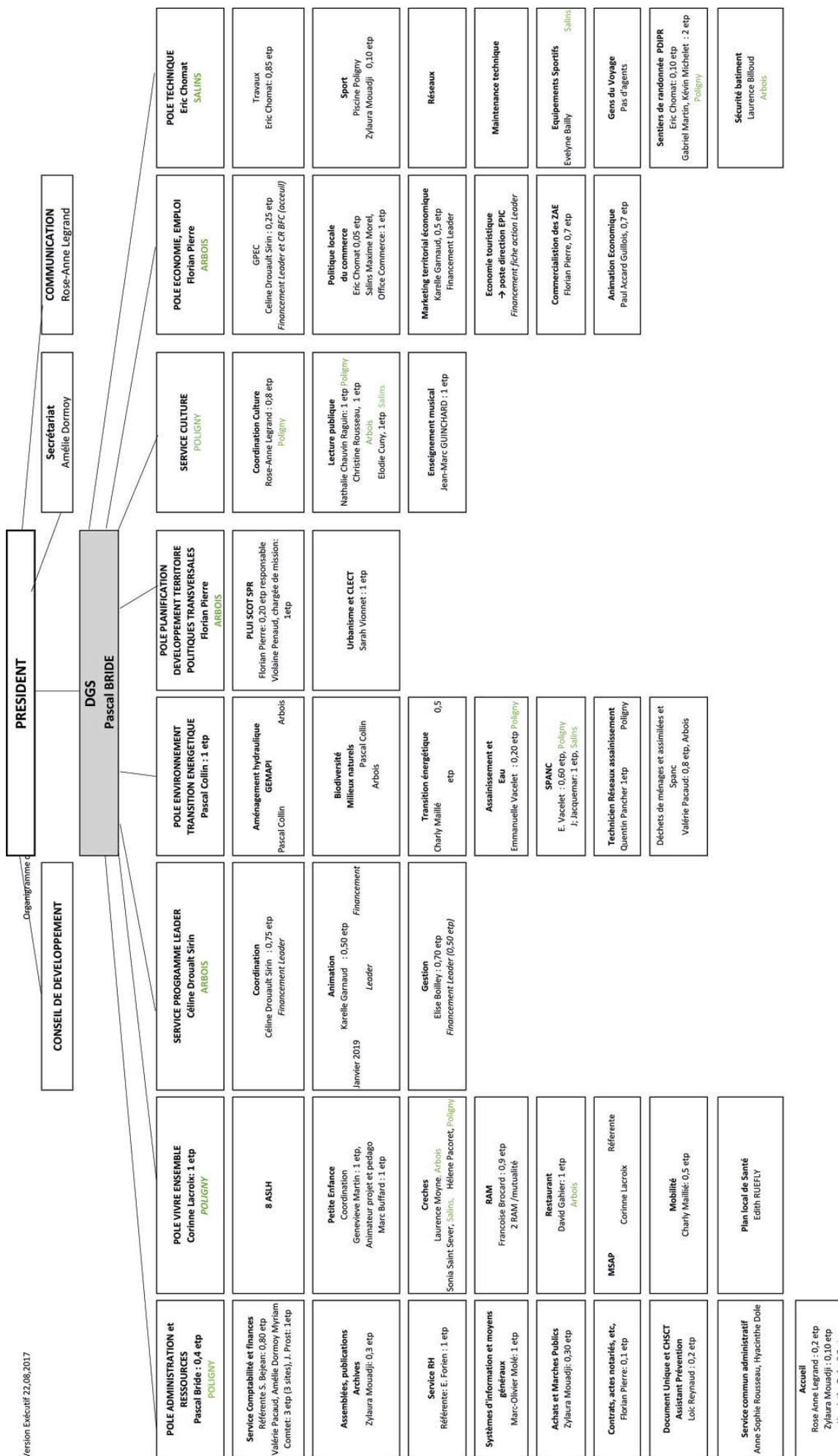


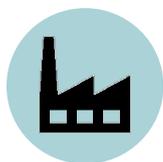
Intervention du SPANC



Sortie Naturaliste avec Pascal COLLIN







Zoom sur les principales actions - Guichet Unique

La CCAPS offre un bouquet de services pour accompagner les porteurs de projets et contribuer au développement économique comprenant :

- Accueil, 1^{ers} conseils, réseau, orientation vers les bons interlocuteurs ;
- Commercialisation de terrains dans les parcs d'activité et de bâtiments ;
- Appui à l'émergence de projets structurants et nouvelles activités économiques (tiers lieux, émergence filières,

création d'activités...)

- Organisation de temps collectifs d'informations, relais des informations des partenaires ;
- Appui à la recherche de locaux ;
- Appui à la recherche de financements et attribution de subventions ;
- Appui à la recherche de salariés et développement de l'emploi.

Partenaires économiques : Aldess, Jura Initiatives, Agence Economique Régionale (AER), chambres consulaires, Batifranc, BGE, France Active Franche-Comté. La CCAPS est actionnaire de l'AER et de Batifranc

Les Parcs d'activités :

Une offre foncière diversifiée disponible de suite pour le développement économique du Cœur du Jura. Un rythme de commercialisation soutenu et encourageant des parcs d'activités économiques.

Actions réalisées :

- Vente de parcelles viabilisées réalisées sur la ZAC de l'Ethole à Arbois (27 384 m² vendus) : AGRO SERVICE 2000, Laurent PATTHEY, AGORA Publicité, CMA, Vins D'ABCD, Ambulances du triangle d'or, Charpentes DUCHENE et sur le parc Velours 3 à Poligny (23 995 m² vendus ou en cours) : DECOD'HOR, PIRET Etiopathe, SICTOM (Nouvelle Déchetterie), BMC Charpente, Groupe LOUISOT
- Vente de parcelles non viabilisées sur l'emprise Velours 4 à Poligny pour favoriser le développement des entreprises installées rue François Arago (Velours 1), soit 9 552 m² : VO 3000, Maçonnerie MEUNIER, AERA PATTHEY, Plâtrerie CORDELIER, SOARES, SARL Nicolas GENIN, Maçonnerie Grégory LHOMME.

Trois parcs viabilisés disponibles de suite : Velours 3 - Poligny (27 860 m²), L'Ethole - Arbois (63.000 m²), Les Mélincols - Salins (30.000 m²). Réserve foncière sur L'Ethole (120 000 m²), Velours 4 (80 000 m²), Les Mélincols (30 000 m²) et Bersaillin (90 000 m²).

- Vente de parcelles non viabilisées pour permettre le développement de l'entreprise DIAGER en ZI de Poligny (1 185 m²)
- Concrétisation fin 2019 d'une vente de terrain à JURALLIANCE pour 15 252 m² en ZAC de l'Ethole pour installation d'un ESAT, adossé à une blanchisserie, un restaurant inter-entreprises et laboratoire de transformation.
- Fonds de concours de 28 800 € auprès de la commune de Poligny pour le cofinancement de la vidéo-protection en ZI
- Travaux de requalification voirie rue Nicolas APPERT en ZI de Poligny

Appel à Manifestation d'intérêt pour Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura (immobilier) :

26.745 m² de bâtiment ont été identifiés et 45.670 m² de foncier. La finalisation des éléments de préparation a permis d'évaluer les capacités d'usage et d'engager les premières négociations et définitions des modalités de mise à disposition/apport à la SCIC Territoriale. Le lancement de l'AMI est intervenu en septembre 2019.

Signature fin 2017 d'une convention avec le Conseil Régional pour les aides à l'immobilier d'entreprises.

Les aides aux entreprises attribuées dans le cadre de l'immobilier d'entreprise économique :

SARL Moulin de Vaux à Poligny, SARL Charpentes Duchêne à Arbois, Fruitière vinicole d'Arbois, Fruitière fromagère du plateau arboisien à Ivory, Trajectoires Formations Techniques à La Chapelle sur Furieuse ou immobilier d'entreprise touristique : Chambres d'hôtes SCI La Scierie à Blégnay - Salins, Hôtel-Restaurant Les Caudalies et Hôtel des Cépages à Arbois, Gites Clos Grimont à Poligny, nouvelle Maison du Comté à Poligny, SARL La Reculée aux Planches Près Arbois.

Les aides aux entreprises attribuées dans le cadre du FISAC :

Aides directes à la modernisation des entreprises et mises aux normes accessibilités. 14 dossiers engagés, 100 % de l'enveloppe consommée. Les dossiers retenus : Atelier LACKER (ébéniste d'art), Fleurs de Sel (fleuriste), Frédéric PAVIET (menuiserie charpente), Brasserie Le Thermal, Sylvain GOUGET (menuiserie charpente), Christophe NAVARRE (plomberie chauffage), Boucherie Salinoise, Cycles des Salines, Coutu'Line (couture), Iris Optic (opticien), Bleu Indigo (vêtements), Librairie Le Matachin (librairie salon de thé), Bar Les Terrasses, Terre de Pains (fournil). (Tous les bénéficiaires sont à Salins les Bains sauf Terre de Pains à La Chapelle sur Furieuse et Sylvain GOUGET et Frédéric PAVIET à Lemuy).

Le FISAC a contribué à l'opération pour 104 479 €. La CCAPS cofinance pour 104 479 €, les commerçants et les porteurs de projets pour 505 458 €. Le coût total de l'opération FISAC est donc de 853 251 €

Les prêts d'honneur :

Les porteurs de projets bénéficient d'un prêt d'honneur (avance remboursable) auprès d'Initiative Jura, grâce à une subvention de 525 € / dossier de la CCAPS. Les bénéficiaires en 2017 : La Franche, Le Mag de Milie, Chez Bass, La Vallée Heureuse, Imajans, BMC, Le nouvel atelier, Le Jura chez vous, Le Loft Coiffure, Aux petits pains des arcades, Cartouches comtoises, SARL Larue Pouthier, Neolany, CTA Philippe Corneille, Jeux Vidéo.fr, SB Conduite

En 2018 : La Bonne auberge, La fée Chocolat, Le Fer à cheval, Yef bois de chauffage, Primeur et bio, De Phi Pharm, La Muse Bouche, Messages gourmands, France Flore, Tabac Presse Marguet, Brasserie La Nocture, Melting'Potes, Road Trip Evasion, Belle et naturelle, Elevage du champ Lessous, Au-delà du miroir, Cycle des Salines, Ets Vichet.

En 2019 : CLERC Maçonnerie, Mon p'tit poulet jurassien, Lorenzo SERNETTI, EURL BLONDEAU Zinguerie, EURL MORETTI, SARL JACOULOT, Crêperie LE CREPUSCULE, Bistrot DES CLAQUETS, Le BARZING, GUILLOT pièces détachées, La GRIBOUILLE, BOYER Le Service, Antoine LECOURT-CHEDEVERGNE.

Les aides économiques accordées à des porteurs de projets pour mobiliser des financements LEADER :

Entreprise Mairet à Aumont (acquisition de matériel de boucherie), La Maison du Comté à Poligny (scénographie), l'ASMH à Salins les Bains (boutique de vente des produits de l'ESAT), entreprise My Production à Salins les Bains (organisation d'Afterworks), Association Meta Jura (livre Terroirs viticoles...), CPIE Bresse du Jura (Festival Les Germinales), Hand Ball Club de Poligny (Les Olympiades du Cœur du Jura) et le Pudding Théâtre (manifestation au Cœur du Cœur du Jura)

Chiffres clés : Aides directes aux entreprises :

- › Immobilier d'entreprises : 25 800 € versés et **88 800 € délibérés**
- › Immobilier touristique : 9 700 € versés et **11 700 € délibérés**
- › Prêts d'honneur (Initiative Jura) : **2017 : 161 908 € de prêts accordés pour 16 dossiers ; 2018 : 348 746 € accordés pour 18 dossiers ; 2019 : 151 936 € accordés pour 17 dossiers**
- › LEADER : **82 090 € délibérés pour 8 dossiers pour mobiliser des financements LEADER**



Décod'hor (ZI Poligny)

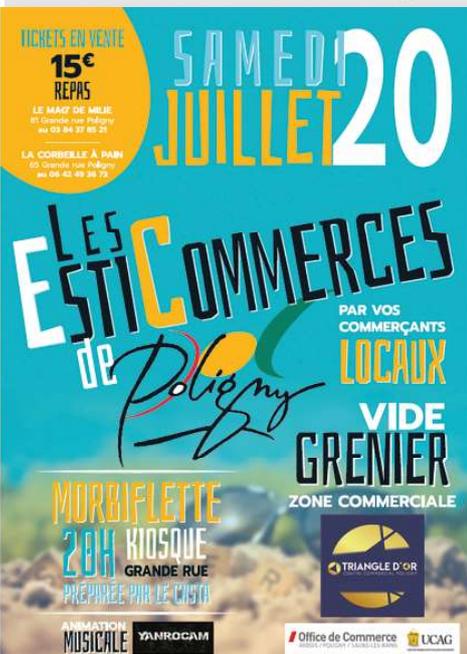
Assemblée générale constitutive le **21 mars 2018**

Recrutement du manager de commerce le **15 octobre 2018**

L'Office de Commerce et de l'Artisanat a pour but de contribuer à améliorer l'activité commerciale sur l'ensemble du territoire Cœur du Jura et ce, dans un souci d'équilibre et de complémentarité. Son objectif global est de préserver et faire rayonner l'identité du commerce local.

Les membres associés : CCAPS, les 3 bourgs centres, les Unions Commerciales et Artisanales de Salins-les-Bains, d'Arbois et de Poligny, les trois chambres consulaires.

Le manager de commerce, salarié de la CCAPS, anime l'Office de Commerce, conseille et soutient les unions commerciales.



Les membres du bureau



Les Actions de l'Office de Commerce :

- * Communication Noël 2018
- * Black Friday 2018
- * Aide au sponsoring du Festival Toque de Tango à Arbois
- * Elaboration d'un site internet
- * Les Esticommerces 2019 à Poligny
- * Suivi du programme FISAC de Salins-les-Bains
- * Accueil et suivi des nouveaux commerçants et artisans sur tout le territoire
- * Aide administrative et logistique des unions commerciales

Budget 2019 :
32 056 €
dont 17 600 € d'aides de la CCAPS

- Définition d'un plan d'actions d'une Gestion de Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales avec le cabinet AMNYOS. Il s'agit d'accroître le développement économique du territoire en s'intéressant aux ressources humaines (emplois, compétences, formations, emplois partagés / mutualisés, recrutements...) et de tenter de faire coïncider les offres d'emploi du territoire avec les personnes à la recherche d'un emploi / d'un emploi à plein temps.

- **Début de mise en œuvre de ce plan d'actions selon 5 axes :**

1) Mise en place d'un Comité Local de l'Emploi (en cours de création) réunissant acteurs économiques, de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des demandeurs d'emploi

2) Faire découvrir les métiers du territoire pourvoyeurs d'emplois, visites d'entreprises, organisation partenariale d'un job dating annuel, et à l'avenir développer les visites d'entreprises tout public et des actions avec les établissements scolaires / l'apprentissage / les stages ; participation au Comité de l'emploi Dole Revermont.

3) Expérimenter de nouvelles manières de mobiliser des personnes éloignées de l'emploi en complément des chantiers d'insertion et associations intermédiaires.

4) Sensibiliser et accompagner les entreprises à prendre les virages indispensables pour être compétitives et attractives (ressources humaines, transition numérique, transition énergétique et climatique, formation...) à travers l'organisation de petits déjeuners d'entreprises, rencontres...

5) Faciliter le recrutement de nouveaux salariés extérieurs au territoire via une démarche de renforcement de l'attractivité, dans le cadre d'une politique d'accueil visant à les capter à l'extérieur du territoire. Mise en place d'une réflexion entre territoires jurassiens pour mettre en place des actions de coopération pour attirer de nouveaux habitants actifs, mise en place d'un pack accueil pour les salariés recrutés, appui à la mise en marché de logements, notamment temporaires...

Autres actions :

- Prise de parts sociales à Batifranc et l'AER (Agence Economique Régionale) ;

- Subvention à l'ALDESS (Association Locale de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire) pour la couveuse d'entreprises ;

- Organisation de petits déjeuners d'entreprises ; subvention à la société My Production pour la foire d'Automne à Poligny ;

- Subvention à l'association des Ambassadeurs du Vin Jaune dans le cadre de la 22^e édition de la Percée du Vin Jaune à Poligny ;

- Expérimentation pour structurer une filière économique sur les lactaires ;

- Subventions à l'association pour la promotion du chien de troupeau, Solidarité Paysans dans le cadre de l'économie agricole.



La Fabrique de co-développement territorial

Il s'agit de renouveler notre logiciel pour le développement économique du Cœur du Jura en agissant sur les points suivants :

- Accompagner les mutations du territoire : initier des projets de développements économiques, sociaux et environnementaux, accompagner (techniquement, financièrement) des projets d'activité, agir sur l'immobilier (accompagner les mutations immobilières, la reconquête d'espaces en attente d'occupation, agir sur les enjeux globaux (mutations générationnelles, numériques, économiques, industrielles, etc.), attirer des investisseurs et des porteurs de nouvelles activités, agir sur la notoriété du territoire (auprès des particuliers, des décideurs publics

et privés).

- Développer et partager la notion d'intérêt général avec les acteurs représentant la société :

Société civile (via les représentants associatifs), entreprises, représentants académiques (écoles d'études supérieures, locales et extra territoriales) et chercheurs, institutions (collectivités = Département, Région, Etat) + représentants professionnels = Chambres Consulaires, groupements professionnels locaux).

- Impliquer / engager les acteurs dans un processus de développement : engagement moral et financier, participation aux décisions.

« De la terre à l'assiette » ou « De la fourche à la fourchette ». Manger sain, valoriser nos terroirs, limiter les déplacements et favoriser l'économie locale par la structuration de filières sont autant d'enjeux auxquels répondent les Projets Alimentaires Territoriaux, mis en place par les territoires depuis quelques années. Le Cœur du Jura, qui centralise des acteurs importants de la gastronomie franc-comtoise et qui fait valoir son cadre de vie et ses paysages, ne pouvait rester indifférent à une telle démarche intégrée. Suite à la validation du conseil communautaire, le Cœur du Jura :

-> espère être retenu par la Région pour être accompagné dans la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale (formation gratuite d'un agent pendant 6 mois),

-> a d'ores-et-déjà été sélectionné au niveau départemental pour devenir le territoire-test accompagné par la Chambre d'Agriculture du Jura, en vue de dynamiser la plateforme Agrilocal, outil favorisant l'approvisionnement des cantines en produits locaux.



Collecte des lactaires

« De nombreuses communes des territoires de la CCAPS et de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ) se sont mobilisées, via leurs EPCI respectifs, pour expérimenter une organisation visant à lutter contre une cueillette illégale de lactaires dans les forêts communales et domaniales constatée depuis une dizaine d'années sur ces deux territoires. Cette cueillette s'amplifie d'année en année et cause de nombreux dérangements (sécurité, camping sauvage, détritus laissés en forêt, circulation sur deserte forestière, perturbation des battues de chasse...) et des tensions croissantes entre les cueilleurs et les autres usagers des forêts. Dépassées par la problématique, les autorités communales ont tenté, avec l'appui des services de l'Etat, l'ONF et de l'association des Communes forestières, de trouver des solutions qui ne peuvent pas être uniquement de nature judiciaire. Après discussions, il a été décidé de mener une réflexion pour tenter d'organiser une filière légale. Cette mission a été confiée, via une prestation de services, à la Chambre d'Agriculture, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'association des communes forestières, la maîtrise d'ouvrage de cette prestation étant assurée conjointement par la CCAPS et la CC-CNJ (c'est cette dernière qui est chef de file). Cette

démarche est financée par des crédits de l'Etat (DIRECCTE et FNADT), l'autofinancement est apporté par les communautés de communes. Un comité de pilotage a été constitué. Outre la Chambre d'Agriculture présente comme prestataire, il est composé des deux communautés de communes, l'association des communes forestières, l'ONF, la DIRECCTE et la Sous-Préfecture. Cet automne 2019 est la première saison où est expérimentée une organisation pour freiner la cueillette illégale. La mise en place de cette filière alternative de cueillette n'est sans doute pas la panacée mais elle permet d'avancer dans la gestion consensuelle des ressources naturelles et la préservation de ces forêts ».



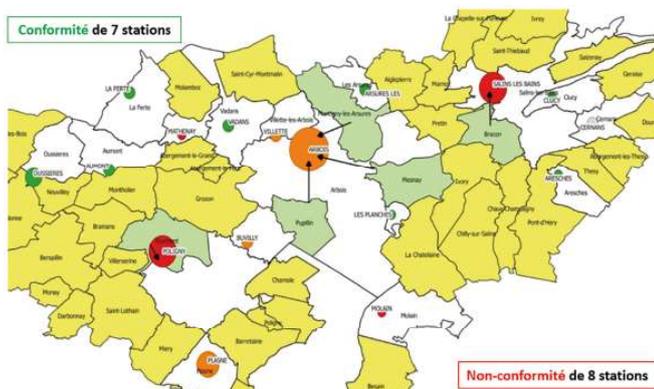


Eau et Assainissement :

- Etude stratégique et prospective d'amélioration des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire réalisée par le cabinet SPQR. L'étude complète a été présentée en conférence des maires.
- Positionnement statutaire repoussant la prise de compétence Eau et Assainissement entre 2020 et au plus tard en 2026
- Inventaire des réseaux d'eau potable en cours de diagnostic en interne
- Service d'assainissement non collectif :
 - Ajustement du règlement SPANC
 - Prestation de curage et d'entretiens des installations d'assainissement non collectif
 - Acquisition de petits équipements SPANC



Chiffres clés au 01.09.19 :
> 900 contrôles effectués
> 865 rapports facturés



Eau Potable :

- 20 stations de traitements et 400 km de réseau sur les 42 communes concernées par le transfert de compétence. Un patrimoine EAU POTABLE d'un montant de 47 millions d'€
- Prix moyen sur la base d'une facture : 120 m³ : 2,18 €/m³ actuellement contre 2,70 €/m³ pour équilibrer et viabiliser le service à 20 ans

Assainissement Collectif :

- 18 stations de traitements et 170 km de réseau sur les 23 communes concernées par le transfert de compétence EAU POTABLE
- Un patrimoine EAU POTABLE d'un montant de 37 millions d'€
- Prix moyen sur la base d'une facture 120 m³ : 1,98 €/m³ actuellement contre 3,44 €/m³ pour équilibrer et viabiliser le service à 20 ans

Autres Actions :

- Adhésion à l'Ascomade
- Adhésion à la Fredon
- Lancement de l'étude Mobilité
- Acquisition foncière : convention SAFER
- Adhésion à l'association des communes forestières du Jura
- Semaine d'animation sur la filière bois
- Adhésion au SYDOM du Jura
- Adhésion au SICTOM de Champagnole à compter du 1er janvier 2019
- Révision et ajustement des tarifs et redevances OM
- Prestation de service du SICTOM de Champagnole pour la déchetterie à Bracon (photo ci-contre)



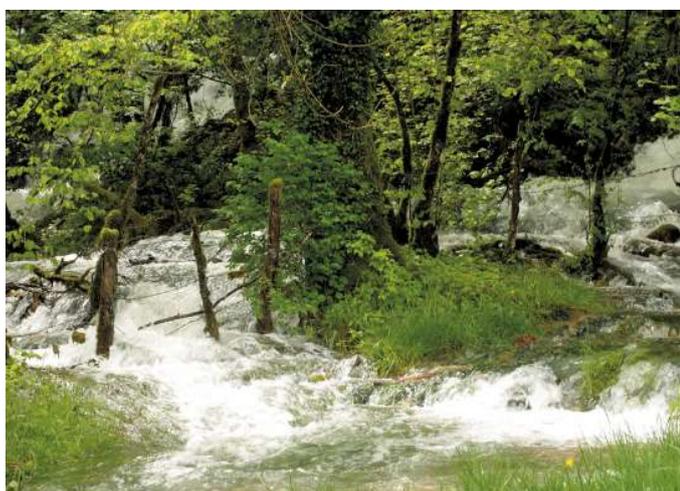
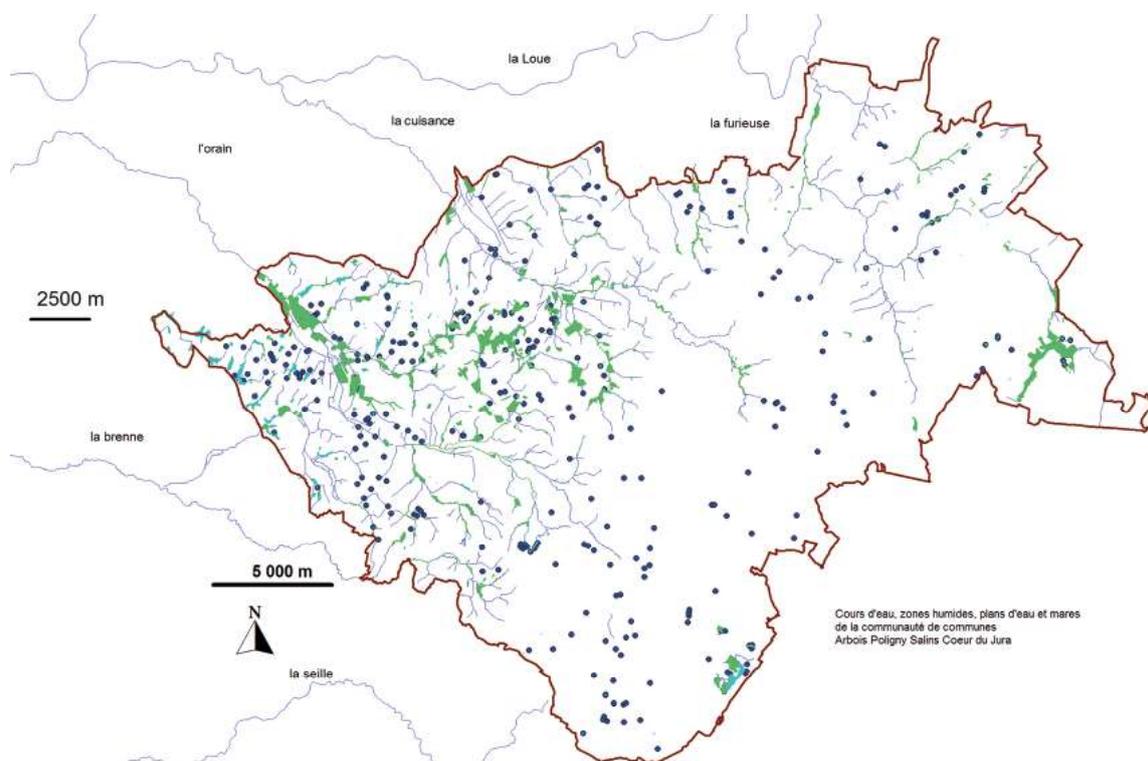
Inauguration d'une station de traitement à la Chapelle-sur-Furieuse

Quelques chiffres :

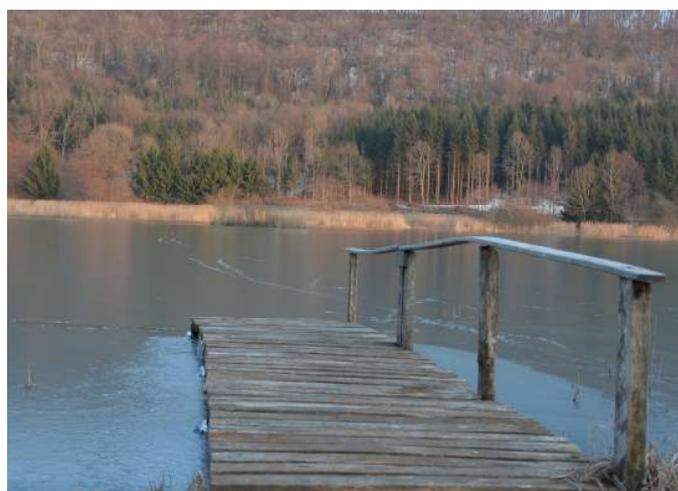
- Linéaire total des cours d'eau : 572 km pour 270 rivières, biefs, et ruisseaux.
 - Plus de 1 600 hectares de zones humides de plus de 1 hectare.
 - Les plans d'eau représentent une surface de 201 hectares pour 217 étangs et lagunes
 - 360 mares ont été inventoriées sur le territoire
- Les inventaires sont toujours en cours pour les mares et les zones humides de moins de 1 hectare.

En bref :

- **Rivière La Furieuse** : étude de valorisation de la Furieuse et demande de subvention des travaux Furieuse
- **Rivière Orain** : acquisition foncière sur l'Orain
- **Rivière La Brenne** : demande de subvention pour les travaux de la Brenne
- **Rivière Le Glanon** : acquisition foncière au bord du Glanon



Ruisseau du Gravier en crue à Arbois



Etang communal de Besain

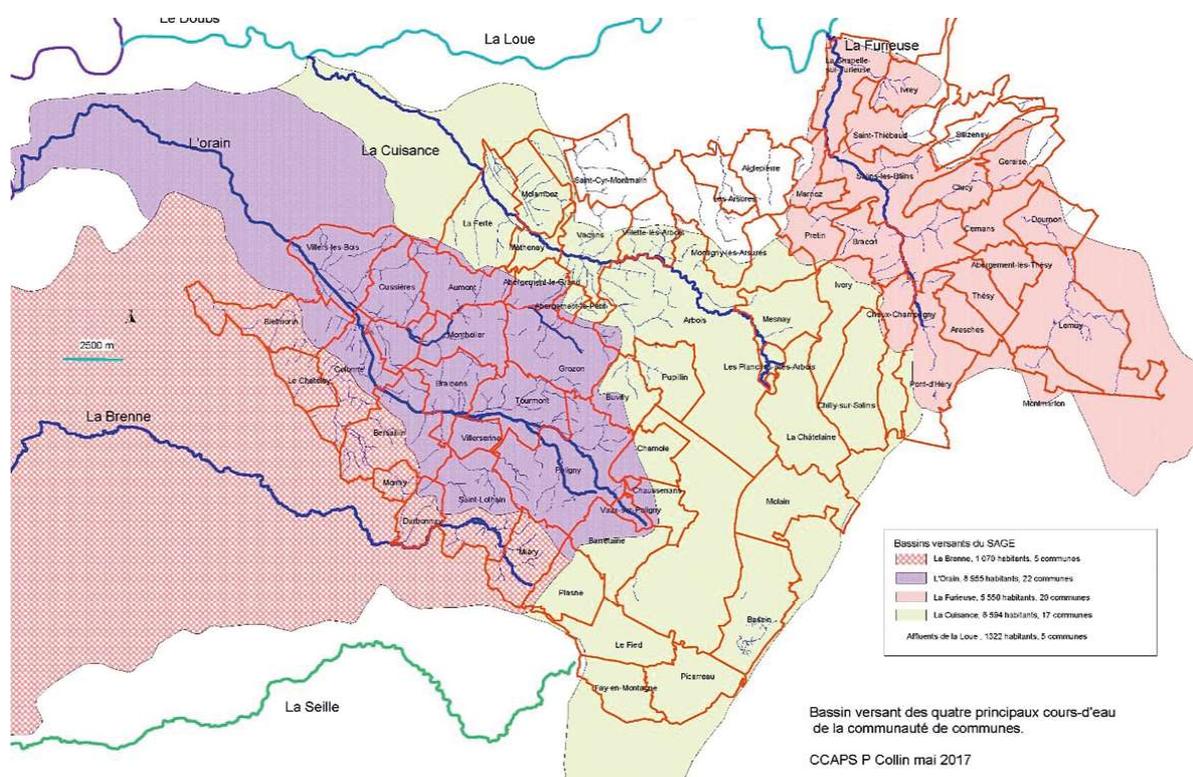
Depuis le 1er janvier 2018 les communautés de communes sont devenues compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), ces nouvelles compétences concernent :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau...
- la défense contre les inondations et contre la mer

- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides...

Cette nouvelle compétence est issue de la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi Notre du 7 août 2015.

La CCAPS est concernée par 4 bassins versants principaux : la Furieuse, la Cuisance, l'Orain et la Brenne.



Inondation à Villette-les-Arbois



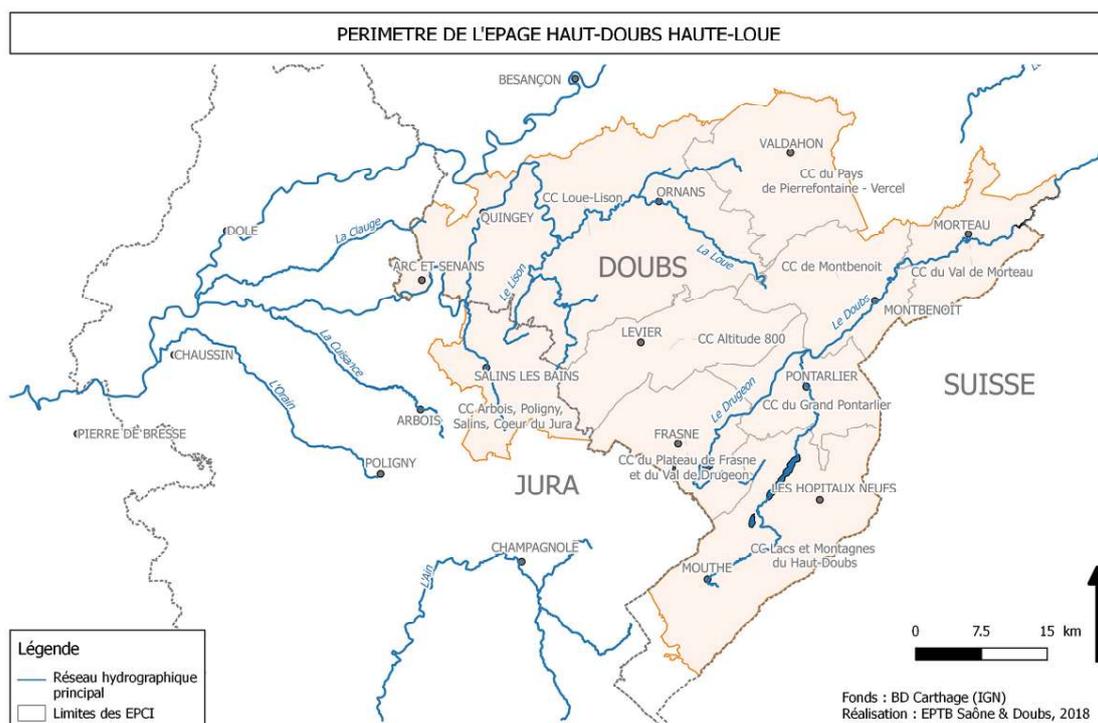
Inondation aux Arsures

Transfert de la compétence GEMAPI aux syndicats mixtes

25

La CCAPS a choisi de transférer cette compétence à des syndicats mixtes ayant pour objectif la labélisation EPAGE. Cette dernière permet de garantir les aides financières à un niveau suffisant. Cette adhésion implique le règlement d'une cotisation versée aux syndicats ; régulant et lissant le montant des investissements dans les travaux, qui ont parfois un coût élevé, comme sur la Furieuse avec un coût de près de 1 million d'euros pour la partie rivière.

La CCAPS n'a pas opté pour le prélèvement d'un nouvel impôt pour cette compétence alors que la loi le permet via la taxe d'habitation. Les cotisations de la CCAPS aux divers syndicats mixtes se feront via le budget général. Pour le bassin versant de la Furieuse, elle a décidé en juillet 2018 d'adhérer au syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue dont le siège est à Frasne (25).



Montant de la cotisation annuelle versée par la CCAPS au Syndicat Mixte Haut-Doubs / Haute-Loue : 55 000 € par an, soit 7 € par personne pour les 7 850 habitants du bassin versant de la Furieuse.

Bassin versant de La Cuisance et de l'Orain

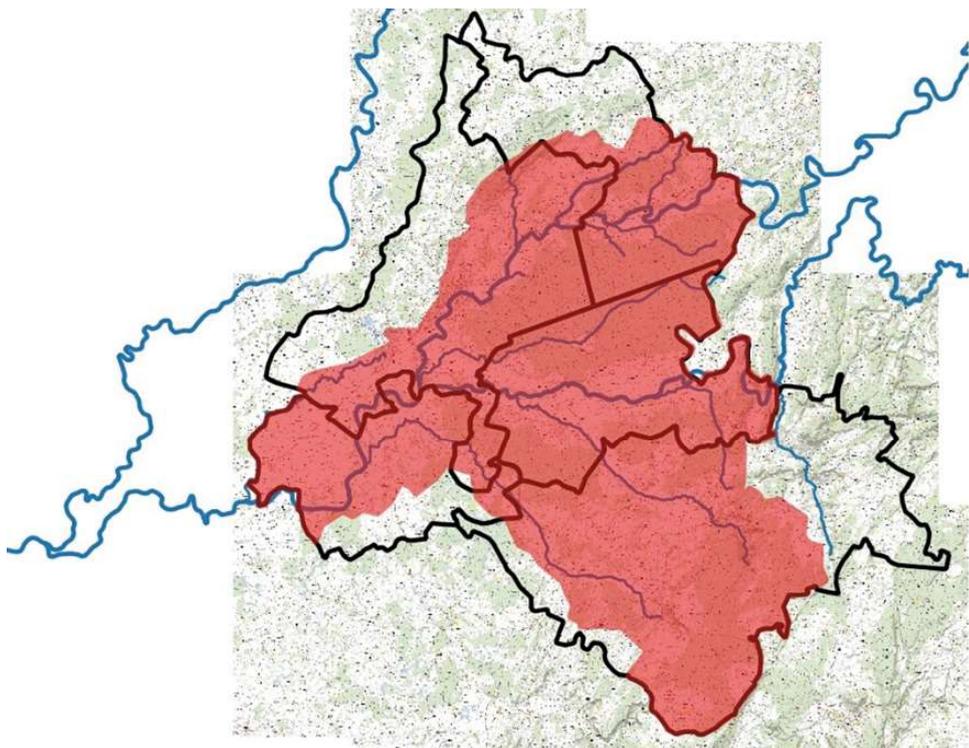
Pour ce qui concerne les bassins versants de l'Orain et de la Cuisance, la CCAPS a décidé d'adhérer en juillet 2019 au syndicat mixte Doubs – Loue, dont le siège est à Dole.



Travaux de réhabilitation du lit mineur de la Furieuse à Salins-les-Bains (septembre 2019) avant et après

Montant de la cotisation annuelle CCAPS au Syndicat mixte Doubs Loue :

84 000 € par an, soit environ 5 € par personne et par an pour les 16800 habitants du bassin versant de la Cuisance et de l'Orain.



Ci-dessous : la Cuisance en crue en 1999, à Arbois. Photo prise depuis le pont Saint-Just

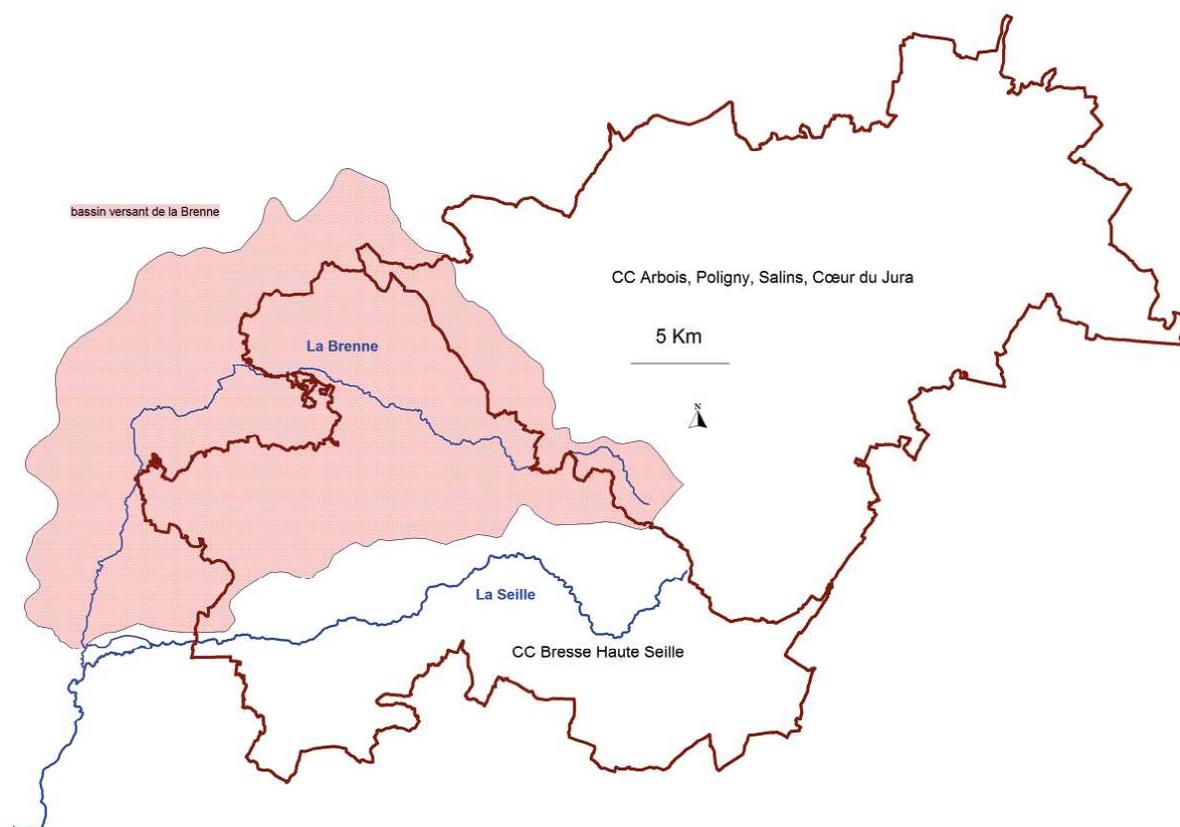


Ci-dessous : réhabilitation des continuités écologiques sur l'Orain par suppression d'un ponceau au sud de la ZA Velours à Poligny



Ci-dessus : ruissellement par fortes pluies dans la Grande Rue de Poligny

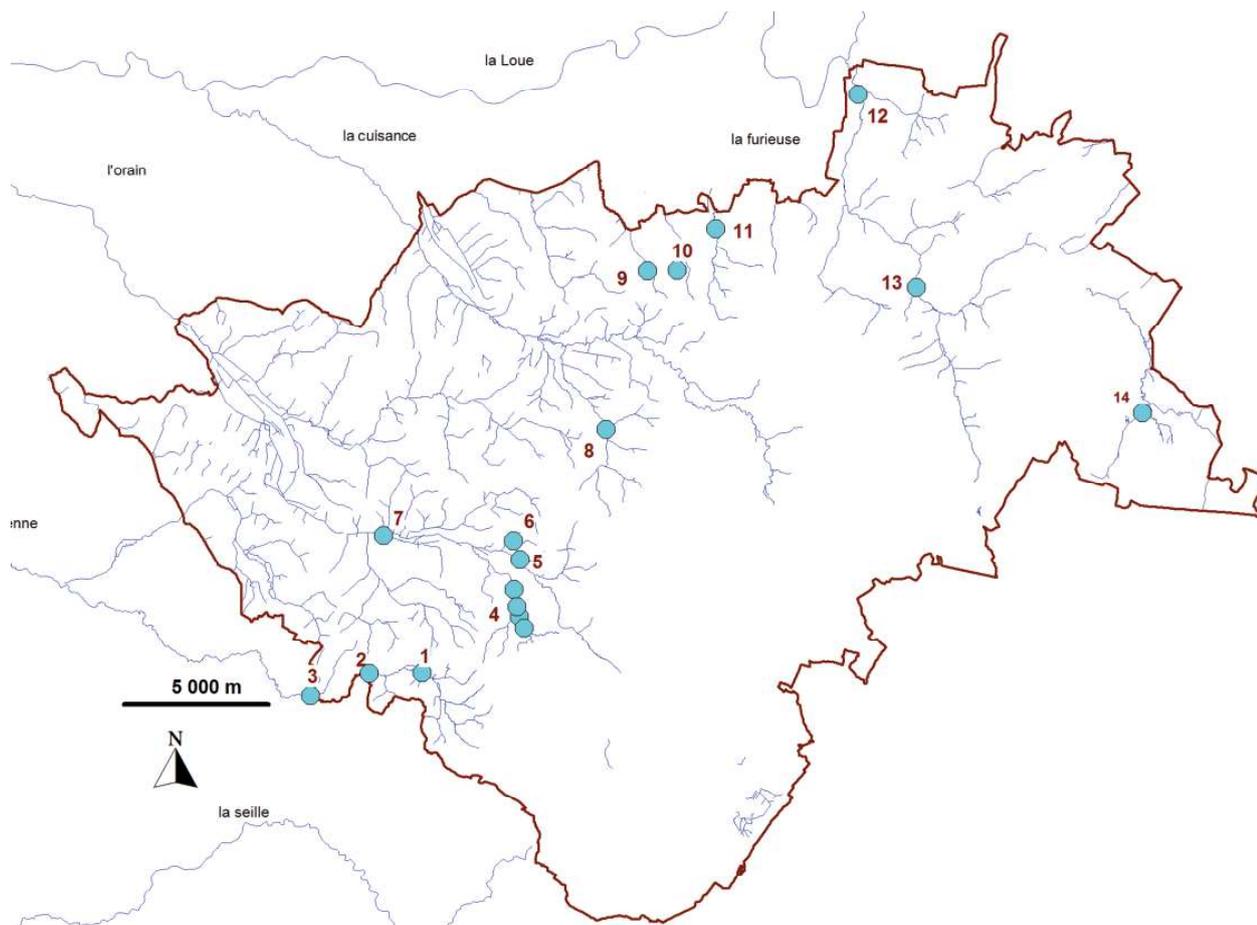




Pour la Brenne, qui fait partie du bassin versant de la Seille, une étude portant sur la création d'un syndicat mixte est en cours, portée par la communauté de communes Bresse Haute-Seille. La CCAPS est associée à cette étude et étudiera l'adhésion au futur syndicat le moment venu.



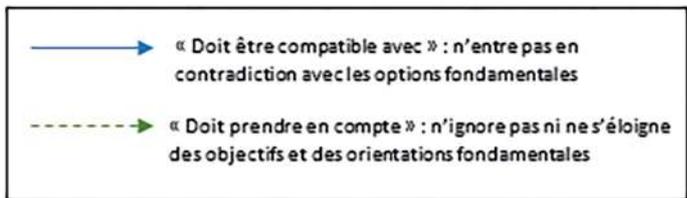
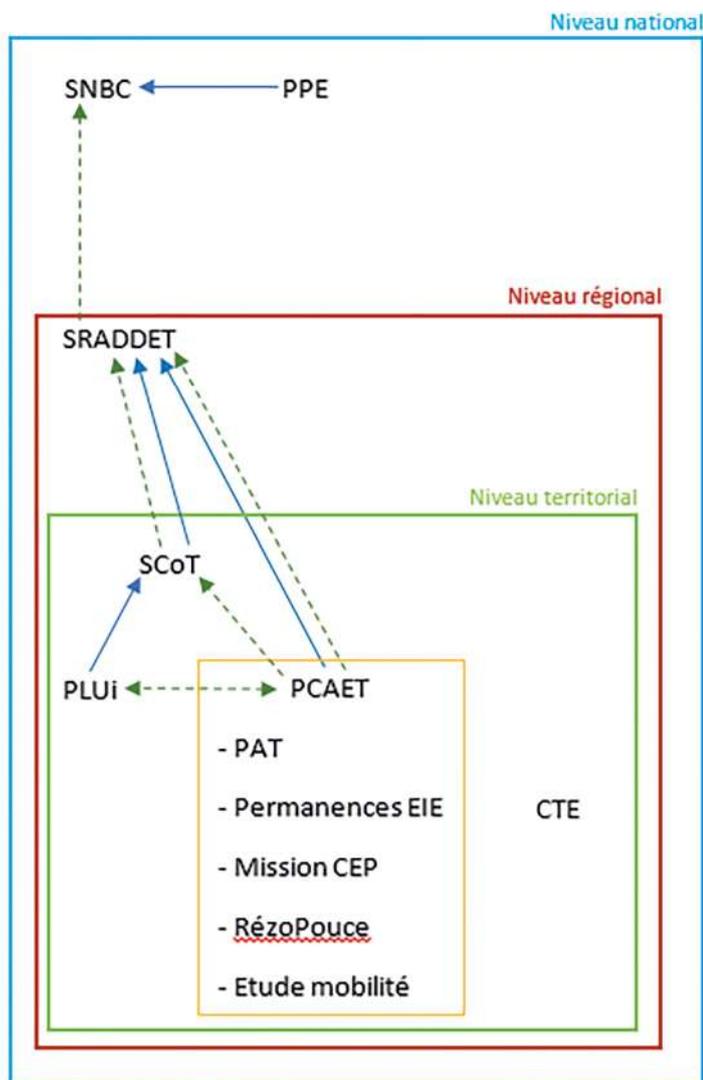
La Brenne à Saint-Lothain, seuil naturel



1	Brenne	Restauration hydraulique et écologique, ancien moulin de Saint-Lothain	Réalisation en 2021
2	Brenne	Restauration hydraulique et écologique du seuil SNCF, Saint-Lothain	Réalisation en 2020
3	Brenne	Restauration hydraulique et écologique, Moulin de Tramelans	Réalisée en 2019
4	Orain	Restauration de la continuité piscicole à Poligny	2 réalisés en 2018, 2 en 2020
5	Glantine	Restauration de l'aval de la D905 à sa confluence avec l'Orain	Réalisation en 2021
6	Tourmont	Tourmont, lutte contre les inondations	En cours, 2019-2020
7	Orain	Renaturation du seuil à Villerserine et aménagement d'une passe à poissons	
8	Glanon	Diagnostic en vue d'une restauration	Diagnostic lancé en 2020
9	Saron	Restauration hydraulique et écologique	Réalisation en 2021
10	Froideau	Restauration hydraulique et écologique	Réalisation en 2022
11	Larine	Restauration hydraulique et écologique	Réalisation en 2023
12	Furieuse	Restauration hydraulique et écologique à La Chapelle-sur-Furieuse	Réalisation en 2021
13	Furieuse	Restauration hydraulique et écologique, lit mineur à Salins-les-Bains	Réalisé en 2019
14	Haut-Lizon	Restauration hydraulique et écologique	Réalisation en 2021

La CCAPS soutient, dans le cadre d'une compétence légale optionnelle, le développement des énergies renouvelables et les actions de maîtrise de la demande d'énergie. De nombreuses actions et programmes

sont mis en œuvre à divers échelons territoriaux. La CCAPS articule sa politique énergétique au travers de ces programmes.

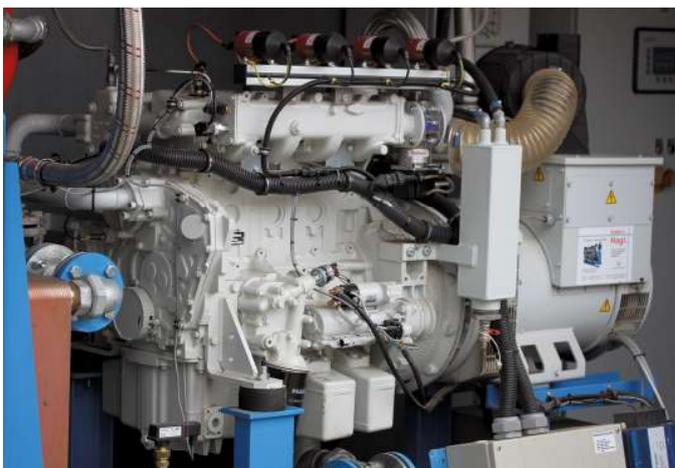


- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
- PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PAT : Plan d'approvisionnement Territorial
- EIE : Espace Info Energie
- CEP : Conseil en Energie Partagé
- CTE : Contrat de Transition Ecologique

Installation de méthanisation agricole à Ivory - Turbine gaz couplée à un générateur électrique. Visite organisée lors du colloque 2017.



Installation de méthanisation agricole à Ivory - Cuve de méthanisation



La CCAPS et la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, alors regroupées respectivement dans le Pays du Revermont et dans le Pays de la Haute Vallée de l'Ain, se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) commun en 2015, avec l'accompagnement des Communes Forestières (COFORs).

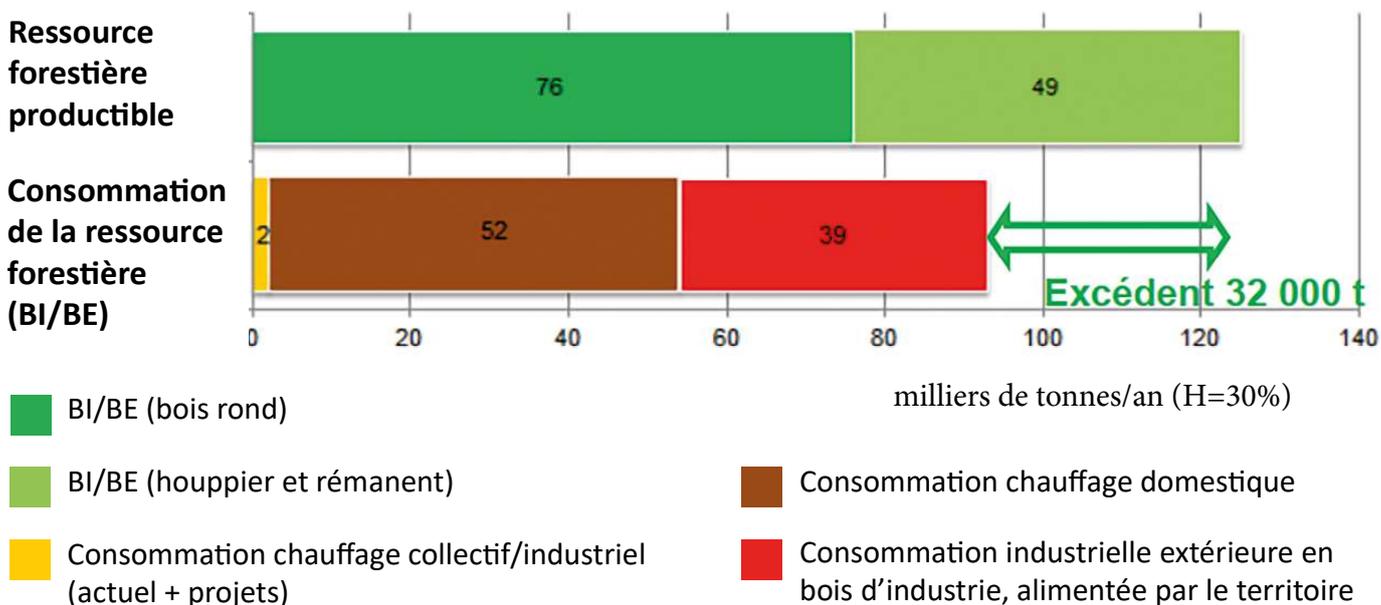
Un PAT vise à promouvoir un approvisionnement local, sécurisé et durable des chaufferies du territoire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire.

Le territoire a réalisé avec l'aide des COFORs un plan d'action pour améliorer la prise en compte de la fi-

lière forêt- bois dans les prises de décisions. Ce plan d'actions porte sur 3 axes : le bois construction, le bois énergie et la gestion forestière.

Une des actions réalisées consiste à la mise en place d'une semaine consacrée à la filière forêt-bois, du 7 au 11 octobre 2019. Cette opération est baptisée « **Pour mon avenir, je touche du bois** ». Elle a pour objectif de montrer toutes les étapes de la construction bois (de la gestion forestière jusqu'aux dernières étapes de la transformation du bois).

Ressources forestières et consommations du territoire du PAT



Le colloque de l'énergie

Le colloque de l'énergie a été organisé par la CCAPS, pour sensibiliser les élus du territoire aux questions énergétiques. Il était composé en majorité de retours d'expérience d'autres collectivités ayant développé des projets d'énergies renouvelables ou de rénovation énergétique des bâtiments.

Le colloque de l'énergie, 5 & 6 octobre 2017





Conférence AJENA / CCAPS à Arbois

Les permanences Espace Info Energie (EIE) sont un dispositif créé par l'ADEME en 2001 et porté sur notre territoire par l'association AJENA. Il s'agit de permettre aux habitants du territoire de bénéficier de conseils d'experts sur la rénovation énergétique des logements. AJENA étant en charge de la réalisation de ces permanences et la CCAPS s'occupant de la communication et de la réservation des locaux, nos deux organismes ont passé deux conventions pour effectuer cette mission. La 1ère a été signée uniquement pour l'année 2017, la deuxième a commencé au début de l'année 2018 et se termine à la fin de l'année 2020.

Bilan des Permanences depuis 2017

- > 63 permanences ont été effectuées sur l'ensemble des trois bourgs centres
- > 150 personnes ont bénéficié de conseils, principalement pour des conseils d'isolation, d'aides aux travaux et de chauffage au bois
- > Estimation des retombées économiques sur la CCAPS : 1 million d'euros par an

Six conférences de sensibilisation à l'énergie en 2018 à destination du grand public

- > 3 sur le thème de l'énergie solaire
- > 3 sur le thème du chauffage au bois

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document territorial visant à mettre en place des actions pour lutter contre le dérèglement climatique, pour développer les énergies renouvelables et pour maîtriser les consommations d'énergie. Il est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants (ce qui est le cas de notre territoire). Ce document est scindé en 3 parties : le diagnostic du territoire, la stratégie et le plan d'actions accompagné d'un dispositif de suivi.



Coût du PCAET à la CCAPS : 19 000 €
Evaluation : 15 496,20 €

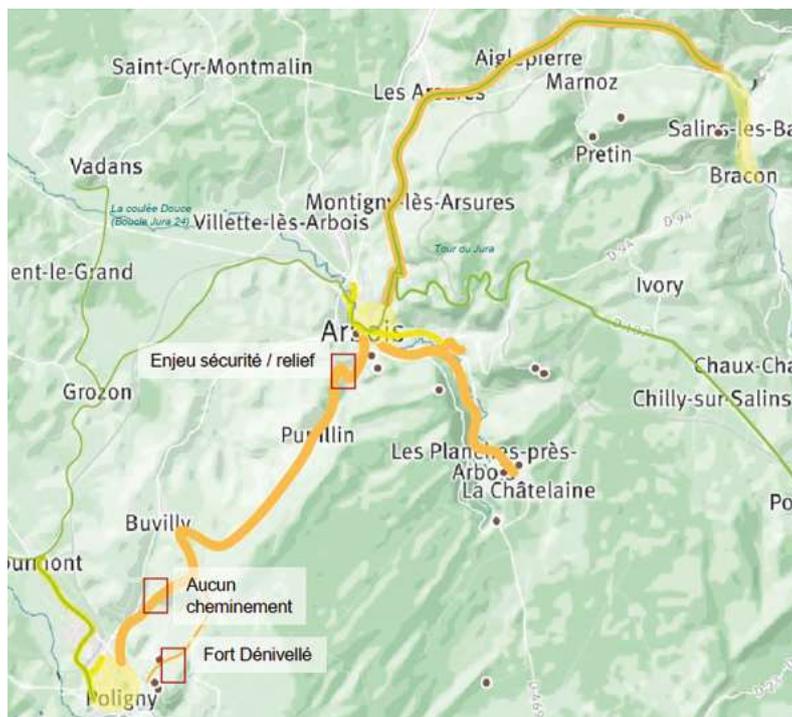
La réalisation de ces deux documents étant une obligation réglementaire, la CCAPS doit en supporter la charge entière

La CCAPS a passé une convention avec le Syndicat d'Energies du Jura (SIDEJ) pour bénéficier de l'appui d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP). La mission du CEP est de faire un bilan énergétique de nos bâtiments, en étudiant à la fois les capacités d'isolation et les factures d'électricité. Le CEP proposera des préconisations pour améliorer l'état énergétique des

bâtiments, dans le but d'améliorer l'impact environnemental de nos consommations. Le coût financier de cette mission est de 5 000 €, pour une durée de 3 ans. En général, cette somme est rapidement amortie dans les 3 ans suivant la fin de la mission, lors de la réalisation des 1eres préconisations (diminuant le prix des factures).



Etude d'une liaison douce Poligny - Arbois - Salins



La mobilité

Il a été décidé d'effectuer une étude pour proposer des solutions pour améliorer la mobilité des habitants du territoire. Réalisée par le bureau d'études ITER, elle a commencé en juillet 2018 et s'est terminée en juillet 2019.

Des ateliers ont été organisés pour rencontrer les habitants du territoire afin de déterminer précisément les enjeux présents. Il en est ressorti que même si des actions locales étaient déjà mises en place, le manque d'infrastructures ou d'actions à plus grande échelle représentaient des freins importants pour le développement du territoire.

- Utilisation du vélo avec la mise en place de voies cyclables pour desservir tout le territoire
- Covoiturage avec la mise en place d'aires de covoiturage dédiées
- Amélioration de l'offre de transport en commun, notamment au niveau du Transport à la Demande

Coût total : 44 025 € (20 % d'autofinancement de la part du territoire, soit 8 805 € et 80 % de financement européen soit 35 220 €).

La loi NOTRe (7 août 2015) change en profondeur les cartes des compétences de planification et de gestion des déchets, notamment en donnant la compétence déchets aux EPCI ayant une population minimale de 15 000 habitants, ce qui est le cas de la CCAPS.

Par ailleurs, les questions de la fiscalité et du financement de la collecte et du traitement des déchets doivent être réévaluées pour l'ensemble du nouvel EPCI.

Rappel du contexte

La CCAPS connaît une situation complexe en ce qui concerne le service des ordures ménagères (voir carte page 34).

• Il existait deux types de paiement :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour Arbois et 21 communes de l'ex-communauté de communes de Poligny Comté de Grimont

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 44 autres communes de la CCAPS.

• La CCAPS est adhérente à deux SICTOM pour la collecte des déchets ménagers, le SICTOM de Champagnole sur 35 communes et celui de Lons-Le Saunier sur 9 communes.

• L'ancienne communauté de communes du Pays de Salins avait décidé de gérer en régie le ramassage des ordures ménagères des 22 communes de son territoire via un prestataire privé (marché reconduit pour 3 ans fin 2016, la fin de ce contrat est fixé au 31 décembre 2019).

• La CCAPS est adhérente au SYDOM du Jura du fait que les déchets de l'ex-communauté de communes du Pays de Salins étaient directement déposés par la société C2T, actuel prestataire de la CCAPS.

Le volume financier du ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la CCAPS représente un montant annuel de l'ordre de **1 700 000 €**. Ce service présente un caractère industriel et commercial qui

impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses, il est financé par les usagers.



A droite, dépôt de pots de peinture en pleine nature. Le coût de traitement de tels déchets est élevé. La note est réglée par l'ensemble des administrés du territoire.

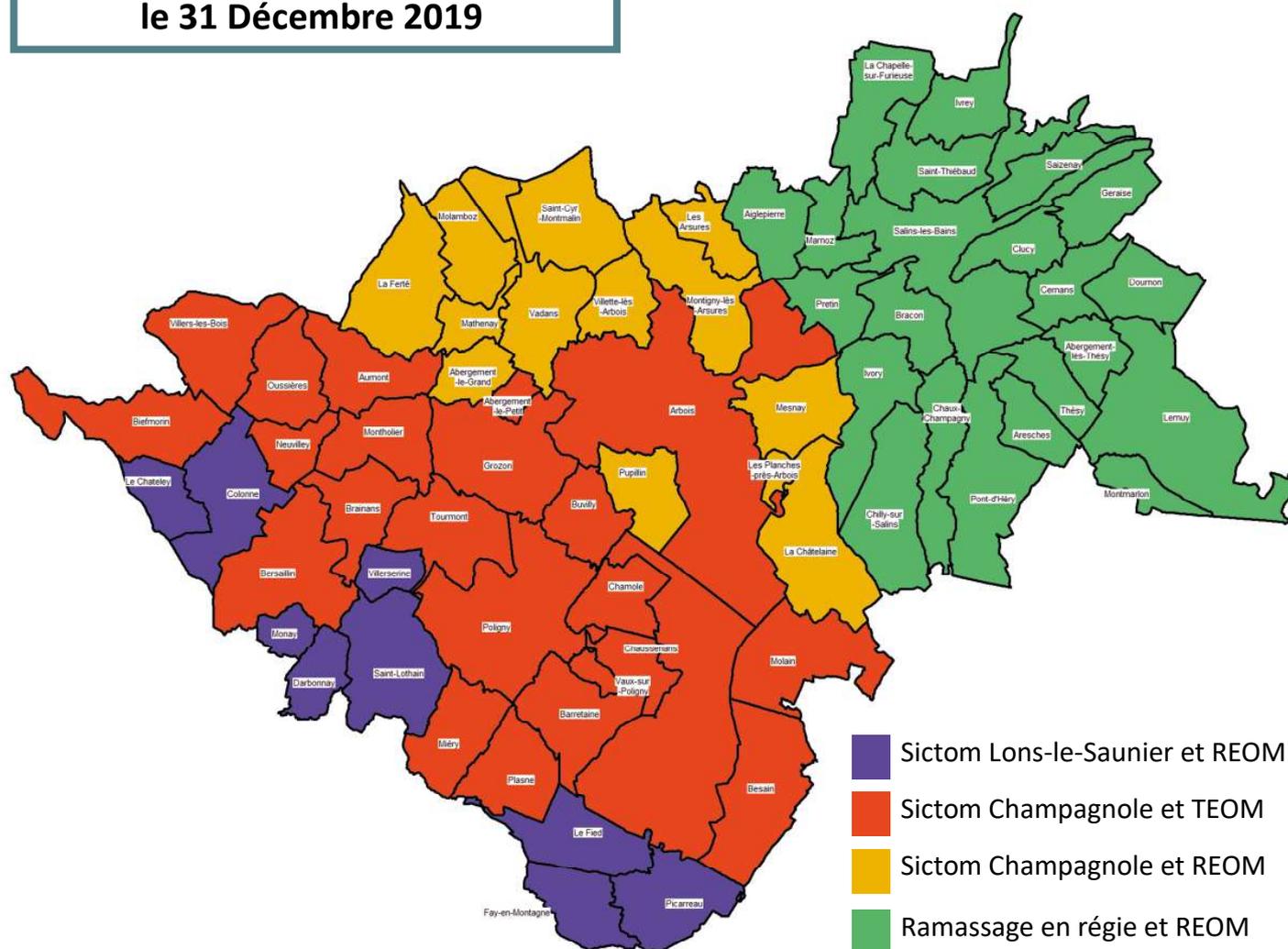
Les dépôts sauvages de déchets sont une plaie pour le territoire. A gauche, déchets laissés par des ramasseurs de lactaires en forêt d'Arbois.



La nouvelle déchetterie de Poligny



Fin du Marché le 31 Décembre 2019



- Sictom Lons-le-Saunier et REOM
- Sictom Champagnole et TEOM
- Sictom Champagnole et REOM
- Ramassage en régie et REOM

Ramassage	Taxe/Redevance	Populations Concernées
Sictom Lons-le-Saunier	REOM	1 515
Société Privée C2T	REOM	6 119
Sictom Champagnole	TEOM	12 868
Sictom Champagnole	REOM	2 989
Population Totale INSEE 2016		23 491

Quel mode de collecte et de transport des ordures ménagères au 01.01.2020 ?

La CCAPS a choisi de transférer le ramassage des ordures ménagères des communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Salins au SICTOM de Champagnole, à compter du 1er janvier 2020.

Déchetterie de Bracon

L'ancienne communauté de communes du Pays de Salins-Les-Bains gérait également la déchetterie de Bracon, celle-ci a été incorporée au patrimoine de la CCAPS lors de la fusion. Elle représente un volume annuel de 60 t/an de carton, 70 t/an de ferraille, 300 t/an de tout venant, etc.

La déchetterie sera également transférée au SICTOM de Champagnole à partir du 1er janvier 2020.

La CCAPS exerce une compétence légale optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et régionaux, de politiques

contractuelles telles que Natura 2000, réserves naturelles régionales ou nationales, politique espaces naturels sensibles des départements, trame verte et bleue dans le cadre du PLUI,...

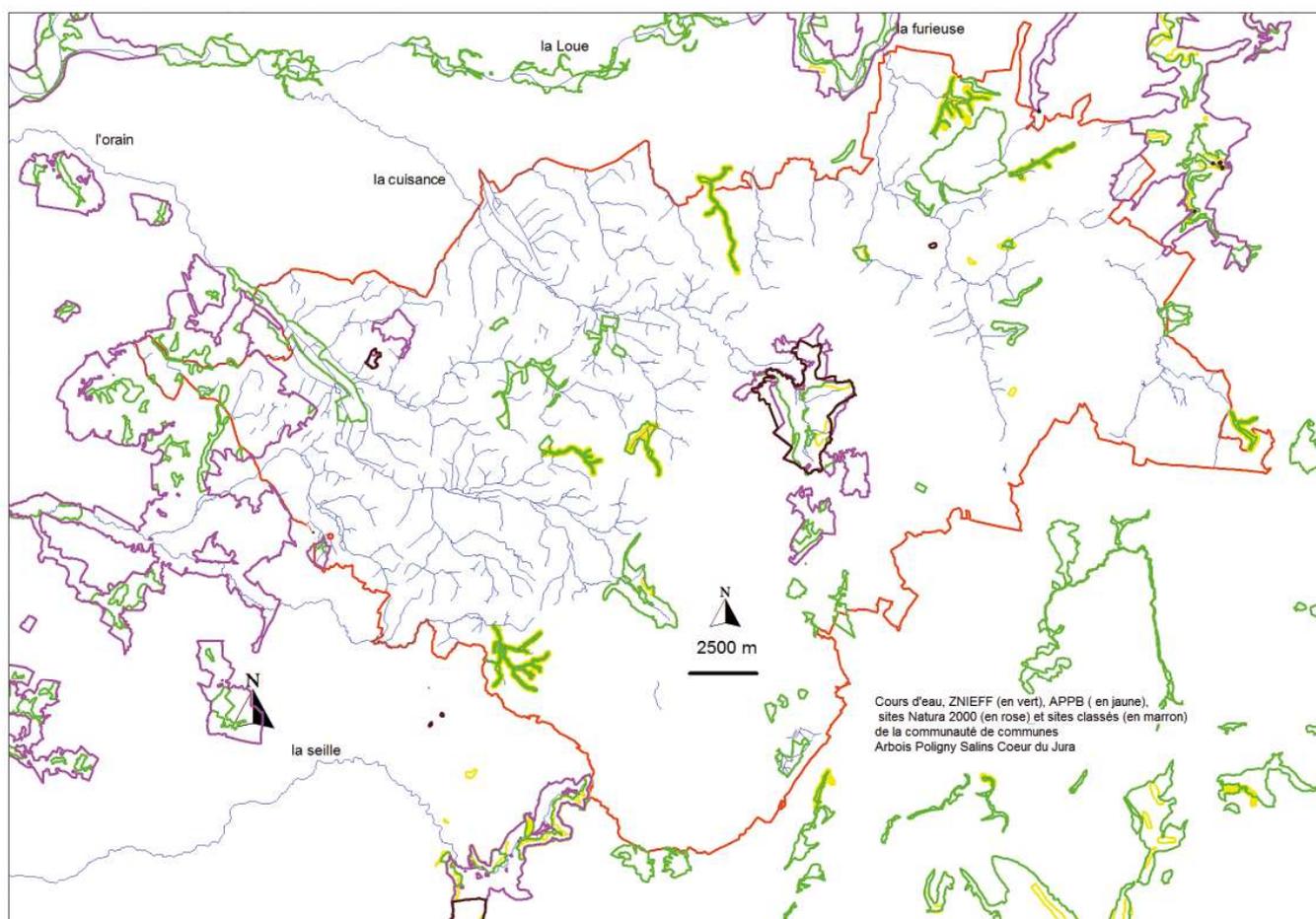
Quelques Chiffres

La CCAPS présente un patrimoine naturel remarquable comme en atteste le nombre de périmètre d'inventaire et de protection sur le territoire :

- arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), 13 sites pour une surface de 894 hectares ;
- sites classés, 3 sites pour une surface de 850

hectares (Chênaie d'Ouessières, Reculée des Planches-Près-Arbois et Fort Saint André) ;

- sites Natura 2000, 4 sites pour une surface de 2 850 hectares (Bresse comtoise, cavités à chiroptère -site de Chamole, Reculée des Planches-Près-Arbois et vallée du Lison) ;
- ZNIEFF de type I (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), 43 sites pour une surface de 2981 hectares.



Les financements de Natura 2000

L15 000 € par an depuis 2010 pour le fonctionnement d'un poste (50 % Europe et 50 % Etat)
 Près de 80 000 € de contrats depuis 2017, avec un cofinancement de l'UE et de l'Etat à 50 %
 Les prochains contrats, seront financés à hauteur de 80 %, à l'exception des mesures agroenvironnementaux qui restent à un taux de 100 %.

La principale activité de la communauté de communes dans ce domaine concerne l'animation du site Natura 2000 de la Reculée des Planches-Près-Arbois, depuis 2010

Bilan des contractualisations

Contrats de restauration d'anciennes pâtures sèches

Un contrat de restauration de pâture sèche abandonnée a été signé par la commune d'Arbois en 2013 pour une parcelle anciennement pâturée et abandonnée du secteur **du Pré des Noyers**.



Les travaux de restauration de pelouses sèches au Pré des Noyers ont permis le retour du pâturage sur ce site, ici avec des chevaux.

Contrats agricoles, projet agro-environnemental et climatique

Il y a eu deux campagnes de contrats agricoles (MAEC 2015 et 2017). Sur 218 hectares de prairies ou pelouses sèches d'intérêt communautaire, près de 87 bénéficient de contrat Natura 2000, soit 37 % de la surface. Ces contrats impliquent l'abandon de la fertilisation minérale, une fauche retardée au 15 juillet,

des débroussaillages sélectifs pour les sites enrichis, un chargement limité en bétail et un exclos de 10 % de la surface de la parcelle contractualisée. L'agriculteur reçoit une compensation financière correspondant à la perte de production liée aux mesures.

Bilan de l'animation - Public scolaire

De nombreux établissements, notamment des lycées agricoles, viennent visiter les sites de la Reculée des Planches pour recevoir informations et explications, c'est le cas du lycée agricole de Montmorot avec lequel une convention de partenariat est en cours de discussion.



Ci-dessus : visite d'une délégation polonaise en 2018 dans le cadre d'une tournée organisée par la Région.

Ci-contre : chantier de débroussaillage du lycée de Montmorot sur le Pré des Noyers.

Depuis 2010 près d'une centaine de sorties de découvertes de la nature ont eu lieu dans le site de la reculée et sur l'ensemble du territoire. Elles couvrent tous les domaines des sciences naturelles : bota-

nique, zoologie, mycologie, géologie, écologie etc. Plus de 250 personnes différentes ont participé à au moins une de ces sorties. De nombreux articles de presse les relatent également.



Découverte d'une mante religieuse à Besain

Sortie entomologique au Bief de Corne



Sortie géologie. Vue depuis la Côte du Château à Pretin

Sortie bryologie au bord de la Cuisance

Le calendrier annuel des sorties est disponible sur www.cc-coeurdujura.fr



Les communes de Arbois, Barretaine, Besain, Chamole, Chaux Champagny, Fay en Montagne, La Chatelaine, Le Fied, Molain, Montigny-Lès-Arsures, Plasne, Poligny, Pupillin et la CCAPS ont conclu une convention avec la SEM EnR Citoyenne pour conduire une étude visant au développement éolien sur leur territoire.

La volonté des collectivités est de rester maître de l'aménagement de leur territoire et d'envisager un développement éolien concerté et harmonieux.

La SEM EnR Citoyenne est un outil territorial et citoyen au service du développement des énergies renouvelables.

Son objectif est de permettre une réappropriation des projets EnR d'envergure par les collectivités et les citoyens.

Cette réappropriation passe par une gouvernance assurée par les acteurs locaux et une maximisation des retombées économiques locales.

La première mission de ce collectif est de connaître le potentiel éolien de leur territoire et de disposer des éléments nécessaires pour décider quelles suites à donner au développement éolien.

Cette démarche collective de développement des énergies renouvelables s'inscrit dans un processus plus global engagé par la CCAPS d'écriture de son PCAET et de préparation de son PLUi.

Le présent marché vise à réaliser une étude permettant de connaître le potentiel éolien et les zones d'implantation envisageables pour des installations de machines sur le territoire des communes identifiées précédemment.

Cette étude devra donner une image précise du potentiel du territoire afin de permettre aux collectivités identifiées ci-dessus de se prononcer sur l'engagement du développement éolien et d'identifier la ou les zones où elles souhaitent l'engager.





Les actions

- Achèvement de la procédure de révision du POS de Poligny en PLU
- Achèvement de la procédure de révision du PLU de Brairans suivi de l'approbation du PLU
- Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du PLU d'Arbois par déclaration de projet d'activité par déclaration de projet suivi d'adoption.
- Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains par déclaration de projet d'activité par déclaration de projet suivi d'adoption (projet de production de produits de cosmétologie)
- Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains par déclaration de projet d'activité par déclaration de projet suivi d'adoption (projet d'hébergement et restaurant gastronomique 4 étoiles)
- Elaboration du PLUI avec le cabinet CDHU
- Lancement de la procédure de révision de la carte communale de Vadans (projet touristique Moulin des Charbonnières)
- Modification simplifiée n°1 du PLU d'Arbois (augmentation de l'emprise au sol autorisée dans la zone 1AUcz)
- Révision allégée n°1 du PLU d'Arbois (régularisation erreur de zonage des parcelles AD n°298, 299 et 300)
- Prescription simplifiée n°1 du PLU d'Arbois
- Adoption du périmètre du SCOT couvrant le périmètre communautaire Cœur du Jura et Nozeroy-Champagnole
- Cession d'un droit partiel de préemption urbain aux communes suivi de modification
- Lancement de la procédure de révision des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine des Sites Patrimoniaux Remarquables sur Poligny, Arbois, et des périmètres délimités des abords de monuments historiques à Saint-Lothain, Vaux-sur Poligny et Cernans avec le bureau d'étude Aménagement Urbanisme et Architecture
- Requête en appel du dossier Pic Noir – PLU de Poligny (Center Parcs)

Les Chiffres clés du PLUi

Le coût du projet est de : 426 569 € HT dont 408 569 € HT pour le groupement et 18 000 € HT pour la plateforme patrimoine naturel.
 Subvention DETR: 50 %
 Reliquat PLUI CCPS : 10 000 €
 Autofinancement CCAPS: 213 284,50 € HT
 Total par commune : 6 463 € (sans déduction de la subvention) / 3 232 € (déduction faite de la subvention)
 Total par habitant: 19,04 € (sans déduction de la subvention) / 9,52 € (déduction faite de la subvention)
 (nombre d'habitants: 22 400)

Chiffres clés PVAP

Coût du projet : 92 100 € HT
 Subvention DRAC : 50 %
 Autofinancement CCAPS : 46 050 € HT

Dossier en appel du Pic Noir :

23/03/17 : adoption par CCAPS PLU Poligny
 15/05/17 : recours gracieux Asso Pic Noir sur délibération approbation PLU (Zone projet touristique Center Parcs)
 26/04/19 : jugement TA annulant la délibération
 04/06/19 : délibération requête en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy

Coût des modifications des documents d'urbanisme en vigueur :

2018 : 2 000 € + valorisation travail en interne
 2019 : 10 000 € + valorisation travail en interne

Opération de Revitalisation des Territoires

Candidature pour une Opération de Revitalisation des Territoires portant sur les 3 centres bourgs en procédant en deux étapes

- 2019 : signature de la convention ORT de la CCAPS basée sur les trois bourgs centres mais développant uniquement la partie ORT de Salins les Bains
- 2020 : signature d'un avenant à la convention intégrant les projets ORT de Poligny et Arbois.





Les actions

- Existence à l'échelle nationale d'un programme appelé « Plan France Très Haut Débit (THD) ».
- Déclinaison de la politique nationale à l'échelle départementale
- Le Département est compétent en matière de déploiement du THD, notamment à travers le portage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département (SDTAN),
- A ce stade, le plan de financement pour le déploiement de la 1ère phase couvrant une période de 5 ans concerne une enveloppe globale de 68 Millions d'€ faisant appel à quatre intervenants :
 - o L'Etat, à hauteur de 35%,
 - o La Région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 25%,
 - o Le Département (Maitre d'ouvrage) aux côtés des EPCI, à hauteur de 40%.
- L'importance des investissements de ce projet nécessite la participation financière de l'ensemble des collectivités du territoire.
- Après un important travail de programmation en concertation avec les communes et les services compétents, une convention de financement a été signée le 08/12/2017 avec le CD 39 pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la CCAPS. Cette convention concerne une 1ère phase d'une durée de 5 ans, de 2018 à 2022.
- L'objectif national, décliné au niveau départemental, est d'équiper l'ensemble des communes en FTTH à horizon 10 ans.
- Deux solutions techniques mises en œuvre dans cette programmation :
 - o « Prises FTTH », (Fiber to the Home) traduit par «

Fibre jusqu'à l'abonné » ou encore « Fibre jusqu'à la maison » : désigne les lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique raccordables jusqu'à l'utilisateur final à établir sur le territoire de l'EPCI sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

- o « Lignes MED » : désigne les lignes du réseau téléphonique affectées par une solution de type montée en débit consistant à réduire la longueur de la ligne cuivre de l'abonné en déployant de la fibre optique jusqu'au sous répartiteur.

- Coût de cet aménagement numérique :

- o Pour la FTTH, 360 € par prise à charge du bloc communal. Le débit attendu est de 100 mégabits/seconde.

- o Pour la Montée En Débit, 230 € la prise, à la charge du bloc communal. Le débit obtenu attendu est de l'ordre de 60 à 70 mégabits / seconde pour les habitations situées en zone rapprochée de l'armoire, le débit diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'armoire.

- Conseil 19/09/2019 : Validation de la participation financière des communes concernées à hauteur de 100 € / prise, via une réduction des Allocations de Compensation.

- Conseil 09/07/2019 : Convention de mise à disposition à titre gratuit par le SIDEC au Département des infrastructures THD réalisées par le SIDEC portant sur la cession des dites infrastructures à compter du 1er juillet 2019. Communes concernées : Aiglepierre, La Chapelle / Furieuse, Les Arsures, Marnoz et Pretin.

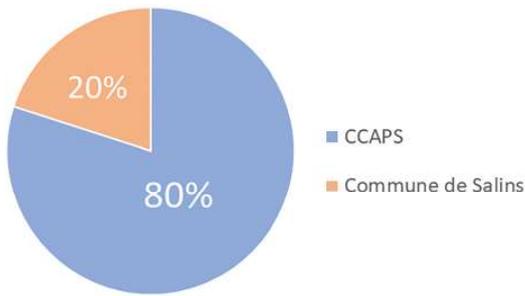
- Participation de la CCAPS à hauteur de 7 400 € pour ce dossier.

Coût objectif de la 1ère phase (2018-2022)

	Nb lignes ou prises concernées	Forfait de participation EPCI/prise	Participation financière de la CCAPS
Opération de montée en débit	1 741	230 € par ligne	400 430 €
Déploiement FTTH	5 015	360 € par ligne	1 805 400 €
TOTAL			2 205 830 €



Mise en place du Local Technique NRO (nœud de raccordement optique) pour le déploiement de la fibre sur le secteur de Salins-les-Bains



A partir d'août 2017 ; mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail, pour la CCAPS de l'agent en charge de l'informatique (par la Mairie de Salins).

* Temps de travail pour la Mairie de Poligny du 29/04/19 au 30/08/19 : 152 h 30min (inclus dans la partie CCAPS comme pour le travail réalisé pour les OT Poligny Arbois Salins).

Collectivité	PC	Serveurs	Tablettes TV	Impri- mantes	Téléph. Fixes	Autres*	Téléph. Mobiles	Copieurs
CCAPS	80	5	8	19	58	44	18	9
Mairie de Salins	70	18	6	8	43	33	25	11
TOTAL	150	23	14	27	101	77	43	20

* Autres : routeurs, pare-feux, commutateurs Ethernet, bornes WiFi...

Travail accompli pour la CCAPS et les Offices de Tourisme

- Uniformisation des boîtes mail de tous les agents en @cc-aps.fr
- Déploiement d'une solution de partage de fichier + Formation des agents :
 - Commande, installation, configuration de matériel :
 - Mise à niveau de PC vieillissants
 - Nettoyage, installation nouveau disque dur, réinstallation logicielle : 11 PC
 - Gestion de la flotte de téléphones mobiles
 - Mise en place de pare-feu sur les 3 sites principaux + antivirus
- Mise en place d'un système de téléphonie inter-sites avec l'entreprise ETG.
- Reprise des abonnements télécom de Salins et Arbois (téléphonie, ADSL...)
- Renouvellement de photocopieurs
- Travail sur la mise en place de la GED
- Montées en débit (routeur 4G) des Mairie + diminution coûts factures télécom :
 - Saizenay, Chilly
- Pilotage des travaux Ethernet nouveau bâtiment
- Mise à niveau du wifi public dans les bibliothèques
- Assistance aux utilisateurs

Travail accompli pour la Mairie de Salins

- Commande, installation, configuration de matériel (7PC) Mise à niveau de PC vieillissants (9)
- Gestion de la flotte de téléphones mobiles (7)
- Commande, configuration serveur Thermes
- Migration d'un serveur physique (Horanet) vers le nouveau serveur
- Travail à la réduction des coûts des abonnements télécom et Internet
- Mise en place d'une solution de partage et sauvegarde de fichier pour l'école Chantemerle et Olivet
- Création d'un réseau Ethernet à l'école Chantemerle

- Résolution pb transmetteur alarme incendie Fonds Anciens
- Assistance aux utilisateurs
- Suivi du parc informatique, réseau, télécom

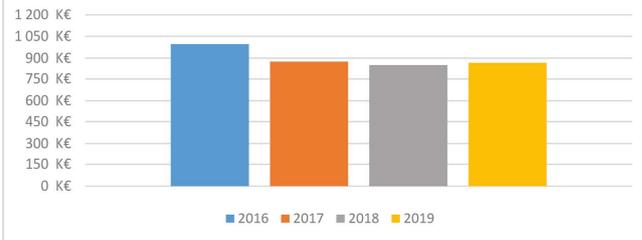
... Et à la Mairie de Poligny

- Mise à niveau des PC
- Migration des boîtes mail vers Office 365
- Déploiement d'une solution de partage de fichier (en cours)
- Mise à niveau du logiciel de Police Municipal (Edicia) pour la Mairie de Poligny
- Assistance aux utilisateurs

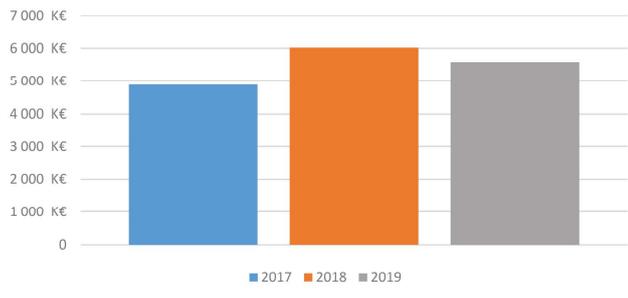


- Etude stratégique et financière avec le cabinet SPQR faisant suite à la fusion communautaire
- Suppression des budgets annexes OCMACS, OM, SPANC, ZA Cartonnerie
- Contractualisation d'un emprunt de 750.000 € de 20 ans à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne pour assurer le financement du déploiement de la couverture numérique
- Révision de la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
- Suppression des non-valeurs de stocks de la cartonnerie de Mesnay
- Audit conduisant à la certification légale des comptes communautaires
- Attribution de compensation portant sur l'IFER Eolienne de Chamole
- Validation annuelle du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel
- Effacement de dettes : 35 K€ au 1er.09.2019
- Admission en non-valeur de créances éteintes
- Validation des Rapports d'Orientation Budgétaire
- Convention de partenariat avec la DDFIP
- Expérimentation du Compte Financier Unique
- Annulation de la dette de la MJC d'Arbois
- Carte achat avec la Caisse d'Epargne

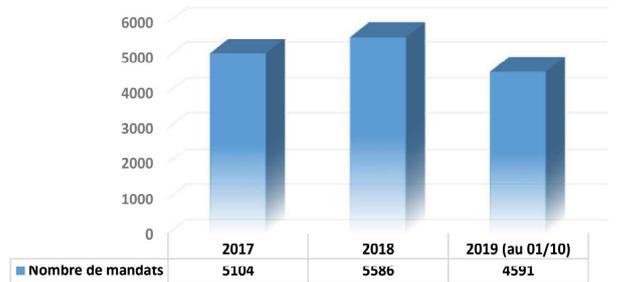
Evolution de la DGF hors contribution à la réduction de la dette publique de 274 K€ en 2016 et 338 K€ en 2017, 2018 et 2019



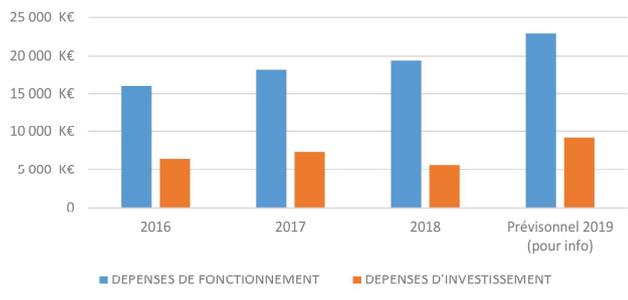
Evolution de la dette en K€



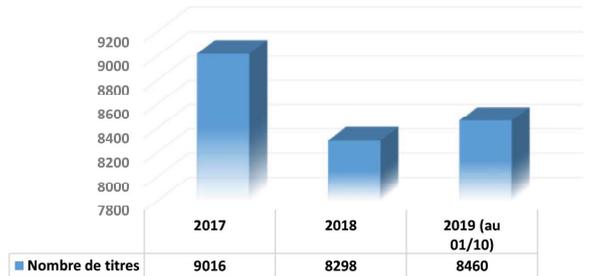
NOMBRE DE MANDATS



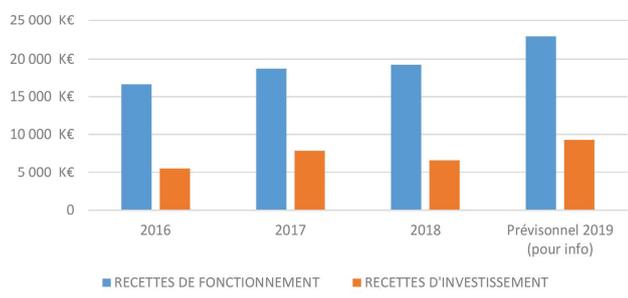
Evolution des dépenses en K€ (tous budgets)



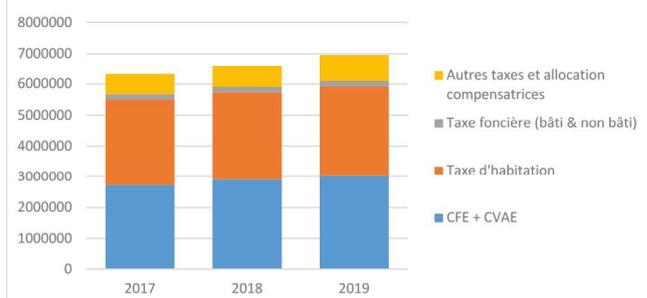
NOMBRE DE TITRES



Evolution des recettes en K€ (tous budgets)



Evolution de la fiscalité (hors reversement FNGIR)



La CCAPS a créé un dispositif d'attribution de fonds de concours descendant auprès des 66 communes visant à soutenir l'investissement communal.

Le fonds de concours s'appliquant aux projets de réalisation, de réhabilitation ou de modernisation d'un équipement communal devrait répondre à l'un des objectifs suivants : dynamiser le développement économique du territoire, promouvoir le territoire, améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion territoriale.

Les projets communaux portent sur les actions suivantes :

- la construction, l'aménagement ou la réfection de bâtiments communaux (mairies, écoles, salles polyvalentes, etc... à vocation d'équipements publics ne faisant pas l'objet de baux de locations) ;
- de petits aménagements touristiques ;
- la réhabilitation ou la mise en valeur de patrimoine ancien ;
- la construction, l'aménagement ou la réfection d'équipements

Le montant de ce fonds de concours est de **660.000 € de 2018 à 2020**. A noter que le fonds de concours communautaire est financé par la dynamique du produit fiscal sans augmentation de la fiscalité ménage et entreprise.

Le fonds de concours descendant est envisagé sous forme d'un « droit de tirage » de **10.000 € par commune** sur la durée 2018 - 2020. Le bilan partiel

du fond de concours permet de tirer un enseignement : **1 euro de fonds de concours de la CCAPS, 10 euros d'investissement communal**.

Enfin, le dispositif des fonds de concours est élargi aux besoins de financement au cas par cas pour des projets structurants : route du fort Saint André et travaux de réhabilitation de la Furieuse à Salins les Bains.

Total fonds de concours délibérés	4 623 888,10 €	546 467,54 €
--	-----------------------	---------------------

Etat d'engagement des fonds de concours descendant au 18 décembre 2018		
au titre de la route du Fort Saint-André et travaux Furieuse, route touristique Pupillin		
	Montant Travaux	Montant Fonds de Concours
Salins-les-B. - Rte Fort St-André	189 783,00 €	46 000,00 €
Salins-les-B. - Furieuse	305 549,00 €	70 000,00 €
Pupillin	9 898,00 €	3 869,20 €
Total	505 230,00 €	119 869,20 €

Etat d'engagement des fonds de concours ascendant au 18 décembre 2018		
au titre de l'acquisition de l'Hôtel des Finances		
	Montant Travaux	Montant Fonds de Concours
Poligny - Hôtel des Finances	1 050 000,00 €	157 500,00 €
Total	1 050 000,00 €	157 500,00 €

Commune	Montant des Travaux	Montant du Fonds de Conc.	Commune	Montant des Travaux	Montant du Fonds de Conc.
Abergem.-le-Gd	30 000,00	10 000,00	La Chatelaine	244 536,51	10 944,00
Abergem.-le-Pt	10 492,97	4 197,19	Le Chateley	85 876,68	10 000,00
Abergem.-les-Th.	24 843,10	5 736,55	Le Fied	10 395,00	5 197,50
Aiglepierre	80 000,00	10 000,00	Lemuy	203 682,00	10 000,00
Arbois	62 667,00	12 000,00	Les Arsures	15 065,00	7 534,40
Aresches	32 604,00	9 617,00	Marnoz	38 818,14	10 000,00
Aumont	22 131,38	10 000,00	Mesnay	709 616,00	10 000,00
Bersaillin	14 679,00	7 339,50	Molamboz	17 049,00	8 524,00
Biefmorin	25 077,00	10 000,00	Montholier	23 989,65	8 293,07
Bracon	798 500,00	10 000,00	Montigny-les-Ars.	5 702,00	2 851,00
Brainans	60 974,84	10 000,00	Montmarlon	36 102,00	10 000,00
Buvilly	36 777,55	10 000,00	Neuvilly	5 107,58	1 798,19
Cernans	33 370,00	10 000,00	Oussières	52 189,68	10 000,00
Chamole	93 925,00	10 000,00	Picarreau	11 710,00	3 279,00
Chausseans	16 962,00	8 481,00	Poligny	113 090,00	10 000,00
Chaux Champag.	3 695,00	1 847,50	Pretin	49 604,50	10 000,00
Chilly-sur-Salins	24 721,10	7 776,13	Pupillin	41 126,20	12 105,11
Clucy	20 146,00	3 388,00	St-Cyr-Montmalin	25 602,00	10 000,00
Colonne	30 406,90	9 022,07	Saint-Lothain	261 250,00	10 000,00
Darboonnay	9 650,00	1 953,92	Saint-Thiébaud	23 740,00	10 000,00
Dournon	37 292,64	10 000,00	Saizenay	22 422,00	10 000,00
Fay-en-Montagne	221 520,00	10 000,00	Salins-les-Bains	661 380,00	10 000,00
Geraise	33 026,23	9 800,00	Thésy	53 226,00	9 800,00
Ivory	300 000,00	10 000,00	Vadans	25 188,25	9 445,92
Ivrey	6 088,00	3 044,00	Villette-les-Arbois	23 025,00	8 060,00

4 118 658,10 € de Travaux - 426 598,34 € de Fonds de Concours



Abergement-le-Grand



Mesnay

La création de la CCAPS repose sur une volonté partagée dédiée au financement de compétence structurante et sur une solidarité de proximité entre collectivités.

Dans cette logique la CCPAS fait un effort très important en faveur des 66 communes et prend en charge **20% du**

financement de la charge Secours et Incendie représentant un montant de **455 435 euros sur 3 ans**. Elle assure un reversement du FPIC aux 66 communes pour un montant total de **1 097 373 euros sur 3 ans**.

Montants FPIC et SDIS pris en charge par la CCAPS

Communes	2017		2018		2019		Total sur 3 ans	
	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS
Abergement-le-Gd	1 019	309	946	310	801	311	2 766	930
Abergement-le-Petit	609	270	575	271	513	272	1 697	812
Abergement-les-Thé.	1 648	309	1 435	310	1 245	311	4 328	930
Aiglepierre	10 641	1 695	8 882	1 700	8 015	1 705	27 538	5 100
Arbois	43 302	29 050	38 368	29 138	27 159	29 225	108 829	87 412
Aresches	712	411	547	412	445	413	1 704	1 237
Aumont	10 663	2 062	10 346	2 068	9 168	2 074	30 177	6 205
Barretaine	3 775	948	3 502	951	2 936	954	10 213	2 853
Bersaillin	7 603	1 875	7 399	1 881	6 514	1 886	21 516	5 642
Besain	3 362	918	3 532	921	3 110	924	10 004	2 762
Biefmorin	1 569	479	1 694	480	1 621	482	4 884	1 441
Bracon	4 961	1 585	4 191	1 590	3 490	1 595	12 642	4 769
Brainans	3 288	843	3 371	846	2 827	848	9 486	2 537
Buvilly	7 935	1 629	8 025	1 634	6 805	1 639	22 765	4 902
Cernans	3 709	735	3 220	737	2 774	739	9 703	2 212
Chamole	3 947	877	3 944	880	3 392	882	11 283	2 639
Chausseans	2 060	436	1 893	437	1 654	439	5 607	1 312
Chaux Champagny	1 288	385	1 157	386	932	387	3 377	1 158
Chilly-sur-Salins	1 593	670	1 669	672	1 401	674	4 663	2 016
Clucy	1 667	405	1 334	406	1 076	407	4 077	1 219
Colonne	4 903	1 479	4 969	1 483	4 185	1 488	14 057	4 450
Darboonnay	2 145	442	2 096	443	1 771	445	6 012	1 330
Dournon	2 843	623	2 515	625	2 144	627	7 502	1 875
Fay-en-Montagne	2 541	395	2 626	396	2 153	397	7 320	1 189
Geraise	761	334	656	335	570	336	1 987	1 005
Grozon	9 259	2 207	8 950	2 214	7 429	2 220	25 638	6 641
Ivory	1 801	605	1 700	607	1 519	609	5 020	1 820
Ivrey	1 670	436	1 400	437	1 205	439	4 275	1 312

Communes	2017		2018		2019		Total sur 3 ans	
	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS	FPIC	SDIS
La Chapelle-sur-Fur.	9 610	1 375	7 626	1 379	6 265	1 383	23 501	4 137
La Chatelaine	2 755	763	2 542	765	2 194	768	7 491	2 296
La Ferté	3 811	927	3 708	930	3 281	933	10 800	2 789
Le Chateley	2 036	386	1 994	387	1 788	388	5 818	1 161
Le Fied	5 188	957	5 232	960	4 698	963	15 118	2 880
Lemuy	4 514	2 312	4 108	2 319	3 511	2 326	12 133	6 957
Les Arsures	5 794	1 093	5 485	1 096	4 357	1 100	15 636	3 289
Les Planches-près-A.	2 118	514	2 061	516	1 561	517	5 740	1 547
Marnoz	10 361	1 832	8 632	1 838	7 575	1 843	26 568	5 513
Mathenay	2 980	518	2 806	520	2 360	521	8 146	1 559
Mesnay	12 542	2 725	11 695	2 733	10 127	2 741	34 364	8 200
Miéry	3 358	701	3 367	703	2 865	705	9 590	2 109
Molain	2 210	544	2 083	546	1 734	547	6 027	1 637
Molamboz	1 990	437	1 837	438	1 667	440	5 494	1 315
Monay	2 162	755	2 093	757	1 780	760	6 035	2 272
Montholier	7 566	1 496	7 239	1 501	6 341	1 505	21 146	4 502
Montigny-les-Ars.	4 942	1 540	4 615	1 545	3 431	1 549	12 988	4 634
Montmarlon	543	275	564	276	475	277	1 582	827
Neuvilley	1 671	455	1 637	456	1 490	458	4 798	1 369
Oussières	4 942	1 106	4 884	1 109	4 074	1 113	13 900	3 328
Picarreau	2 404	499	2 334	501	2 029	502	6 767	1 502
Plasne	6 245	1 258	5 829	1 262	4 758	1 266	16 832	3 785
Poligny	62 225	35 507	59 367	35 614	46 277	35 721	167 869	106 842
Pont-d'Héry	6 401	1 120	5 118	1 123	4 266	1 127	15 785	3 370
Pretin	1 525	540	1 441	542	1 125	543	4 091	1 625
Pupillin	4 662	1 278	4 356	1 282	3 625	1 286	12 643	3 846
Saint-Cyr-Monmalin	4 921	954	4 347	957	3 558	960	12 826	2 871
Saint-Lothain	8 673	2 695	8 479	2 703	7 089	2 711	24 241	8 109
Saint-Thiébaud	1 270	429	1 006	430	752	432	3 028	1 291
Saizenay	2 613	697	2 232	699	1 791	701	6 636	2 097
Salins-les-Bains	45 137	25 965	36 527	26 043	30 030	26 121	111 694	78 130
Thésy	1 474	473	1 297	474	1 141	476	3 912	1 423
Tourmont	10 591	2 051	10 508	2 057	9 108	2 063	30 207	6 172
Vadans	5 446	1 347	5 250	1 351	4 608	1 355	15 304	4 053
Vaux-sur-Poligny	1 615	554	1 546	556	1 138	557	4 299	1 667
Villers-les-Bois	3 771	1 021	3 603	1 024	3 210	1 027	10 584	3 072
Villerserine	1 277	222	1 248	223	1 023	223	3 548	668
Villette les Arbois	7 692	1 623	7 228	1 628	6 242	1 633	21 162	4 884
TOTAL	410 309	151 356	376 866	151 812	310 198	152 267	1 097 373	455 435

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CCAPS s'est associée le concours du cabinet SPQR pour évaluer les charges de transfert. Les groupes de

travail suivis des 5 CLECT en 2019 ont permis d'arbitrer les rapports définitifs sur les compétences suivantes : MSAP, d'Arbois, voirie d'intérêt communautaire de Pupillin (compétence rétrocédée à la commune), crèche de Poligny, médiathèque de Salins les Bains, école de musique d'Arbois, extrascolaire de Saint Lothain, de Salins les Bains et de Poligny, périscolaire de Salins les Bains et du Haut Lizon, EPIC promotion du tourisme de Salins les Bains

La CCAPS a engagé une procédure de révision libre des AC sur trois sujets : périscolaire des trois ex-territoires ainsi que la Montée en Débit (MeD) et FTTH (Fiber To The Home)

Attributions de compensation provisoires 2019

COMMUNE	TOTAL AC 2017	MSAP	Route touristique	Crèche	Médiathèque	Ecole de musique	EPIC Promtion Tourisme	Extrascolaire	Périscolaire			Transferts de charges à déduire 2019	TOTAL AC 2019
									20% à charge des communes	Charge transférée antérieure	Reste à charge		
ABERGEMENT LE GRAND	- 1 424 €								379 €		379 €	- 379 €	- 1 803 €
ABERGEMENT LE PETIT	- 1 516 €								352 €	502 €	150 €	- 150 €	- 1 666 €
ABERGEMENT LES THESY	- 2 142 €								209 €		209 €	- 209 €	- 2 351 €
AIGLEPIERRE	- 2 217 €								1 869 €		1 869 €	- 1 869 €	- 348 €
ARBOIS	- 803 488 €	- €				110 196 €			12 006 €	40 855 €	28 849 €	- 81 347 €	- 722 141 €
ARESCHES	- 310 €								88 €		88 €	- 88 €	- 398 €
AUMONT	- 8 137 €								3 771 €	6 801 €	3 030 €	- 3 030 €	- 5 107 €
BARRETAINE	- 7 727 €								1 508 €	2 987 €	1 479 €	- 1 479 €	- 6 248 €
BERSAILLIN	- 34 550 €								3 676 €	7 118 €	3 442 €	- 3 442 €	- 37 992 €
BESAIN	- 2 522 €											- €	- 2 522 €
BIEFMORIN	- 4 553 €								1 247 €	1 613 €	366 €	- 366 €	- 4 187 €
BRACON	- 1 112 €								1 528 €		1 528 €	- 1 528 €	- 416 €
BRAINANS	- 834 €								1 809 €	2 302 €	493 €	- 493 €	- 1 327 €
BUVILLY	- 13 652 €								2 535 €	3 847 €	1 312 €	- 1 312 €	- 12 340 €
CERNANS	- 3 157 €								732 €		732 €	- 732 €	- 3 889 €
CHAMOLE	- 3 028 €								1 531 €	2 231 €	700 €	- 700 €	- 2 328 €
CHAUSSENANS	- 4 941 €								716 €	1 782 €	1 066 €	- 1 066 €	- 3 875 €
CHAUX-CHAMPAGNY	- 3 146 €								580 €		580 €	- 580 €	- 3 726 €
CHILLY SUR SALINS	- 1 308 €								999 €		999 €	- 999 €	- 2 307 €
CLUCY	- 2 874 €								582 €		582 €	- 582 €	- 3 456 €
COLONNE	- 24 639 €								2 675 €	4 674 €	1 999 €	- 1 999 €	- 26 638 €
DARBONNAY	- 3 437 €								637 €	1 613 €	976 €	- 976 €	- 2 461 €
DOURNON	- 33 €								1 006 €		1 006 €	- 1 006 €	- 973 €
FAY-EN-MONTAGNE	- 1 778 €								677 €	895 €	218 €	- 218 €	- 1 560 €
GERAISE	- 1 889 €								152 €		152 €	- 152 €	- 2 041 €
GROZON	- 33 506 €								3 644 €	6 963 €	3 319 €	- 3 319 €	- 36 825 €
IVORY	- 4 122 €								703 €		703 €	- 703 €	- 4 825 €
IVREY	- 2 734 €								490 €		490 €	- 490 €	- 3 224 €
LA CHAPELLE SUR FURIEUSE	- 2 163 €								2 035 €		2 035 €	- 2 035 €	- 4 198 €
LA CHATELAIN	- 242 €								527 €		527 €	- 527 €	- 285 €
LA FERTE	- 4 419 €								1 029 €		1 029 €	- 1 029 €	- 5 448 €
LE CHATELEY	- 3 370 €								684 €	1 034 €	350 €	- 350 €	- 3 020 €
LE FIED	- 5 719 €								2 288 €	3 593 €	1 305 €	- 1 305 €	- 4 414 €
LEMUY	- 13 641 €								938 €		938 €	- 938 €	- 14 579 €
LES ARSURES	- 628 €								917 €		917 €	- 917 €	- 289 €
LES PLANCHES PRES D'ARBOIS	- 8 965 €								385 €		385 €	- 385 €	- 8 580 €
MARNOZ	- 12 371 €								1 934 €		1 934 €	- 1 934 €	- 10 437 €
MATHENAY	- 65 €								382 €		382 €	- 382 €	- 447 €
MESNAY	- 12 051 €								2 735 €		2 735 €	- 2 735 €	- 9 316 €
MIERY	- 8 367 €								1 345 €	2 635 €	1 290 €	- 1 290 €	- 7 077 €
MOLAIN	- 1 323 €											- €	- 1 323 €
MOLAMBOZ	- 2 005 €								247 €		247 €	- 247 €	- 2 252 €
MONAY	- 27 141 €											- €	- 27 141 €
MONTHOLIER	- 7 867 €								3 958 €	6 381 €	2 423 €	- 2 423 €	- 10 290 €
MONTIGNY LES ARSURES	- 5 553 €								657 €		657 €	- 657 €	- 6 210 €
MONTMARLON	- 2 011 €								80 €		80 €	- 80 €	- 2 091 €
NEUVILLEY	- 1 298 €								1 013 €	1 908 €	895 €	- 895 €	- 2 193 €
OUSSIÈRES	- 5 072 €								2 323 €	4 285 €	1 962 €	- 1 962 €	- 7 034 €
PICARREAU	- 3 700 €								946 €	1 748 €	802 €	- 802 €	- 2 898 €
PLASNE	- 10 682 €								1 558 €	3 695 €	2 137 €	- 2 137 €	- 8 545 €
POLIGNY	- 708 866 €			19 072 €				57 233 €	26 890 €	64 593 €	37 703 €	- 37 703 €	- 670 064 €
PONT D'HERY	- 4 560 €								1 670 €		1 670 €	- 1 670 €	- 6 230 €
PRETIN	- 3 147 €								305 €		305 €	- 305 €	- 3 452 €
PUPILLIN	- 2 950 €		3 987 €						767 €		767 €	- 767 €	- 2 70 €
SAINT CYR MONTMALIN	- 1 676 €								1 134 €		1 134 €	- 1 134 €	- 2 810 €
SAINT LOTHAIN	- 39 410 €							8 263 €	4 091 €	7 864 €	3 773 €	- 3 773 €	- 34 920 €
SAINT THIEBAUD	- 1 613 €								663 €		663 €	- 663 €	- 950 €
SAIZENAY	- 4 711 €								654 €		654 €	- 654 €	- 5 365 €
SALINS LES BAINS	- 167 611 €				134 979 €		90 000 €	23 588 €	15 444 €		15 444 €	- 264 011 €	- 96 400 €
THESY	- 1 989 €								499 €		499 €	- 499 €	- 2 488 €
TOURMONT	- 18 797 €								3 208 €	7 531 €	4 323 €	- 4 323 €	- 14 474 €
VADANS	- 2 022 €								1 065 €		1 065 €	- 1 065 €	- 957 €
VAUX SUR POLIGNY	- 6 296 €								1 002 €	1 715 €	713 €	- 713 €	- 7 009 €
VILLERS LES BOIS	- 2 498 €								1 975 €	3 226 €	1 251 €	- 1 251 €	- 1 247 €
VILLERSERINE	- 14 331 €								340 €	764 €	424 €	- 424 €	- 14 755 €
VILLETTE LES ARBOIS	- 12 254 €								1 545 €		1 545 €	- 1 545 €	- 10 709 €
TOTAL	1 761 196 €	- €	3 987 €	19 072 €	134 979 €	110 196 €	90 000 €	89 084 €	133 339 €	195 155 €	- 61 816 €	377 528 €	1 383 668 €

Le programme LEADER 2014-2020 - Les actions

- Finalisation de la convention du programme LEADER (rédaction des fiches actions, composition du Comité de Programmation, maquette financière), et approbation de la convention signée le 10 octobre 2017 ;
- Accompagnement à l'émergence de projets et dynamiques locales ;
- Lancement et animation de démarches territoriales : Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences Territoriales -GPECT (cf. rubrique « Economie ») ;
- Lancement d'une démarche de marketing territorial ;
- Accompagnement des porteurs de projets, notamment pour leur dossier de subvention (cf. détail des

projets en page suivante) ;

- Financement de l'ingénierie LEADER (Gestion, Animation sur la durée du programme) ;
- Coopération avec la Communauté de Communes Loue Lison et la Communauté de Communes du Val d'Amour sur le tourisme ;
- Coopération avec le Pays Lédonien sur l'œnotourisme et le projet de « Cité des Vins du Jura ».



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Les Chiffres Clés

- > Enveloppe de 2 490 000 € pour 2014 - 2022 (théoriquement consommée avec les projets déjà déposés ou prévisionnels « certains » soit 57 dossiers)
- > Plus de 100 contacts
- > 62 dossiers déposés :
 - 2 dossiers programmés
 - 7 en attente de programmation
 - 4 repris par la région pour financement
 - 38 en cours de montage avec avis favorable du Comité de Programmation (CP)
 - 8 abandonnés + 3 sans cofinancement donc non éligibles
 - 3 refusés suite à un avis négatif du CP
- > 25 dossiers prévisionnels en contacts (10 dossiers certains et 15 incertains)
- > 9 réunions de Comités de Programmation (2 en 2016 et 2017, 4 en 2018, 1 en 2019)



Signature de la convention LEADER



Réunion du Comité de Programmation

Projets émergeant aux programme LEADER par domaine

NB : Les projets en italiques seront finalement financés par la Région pour désengorgés LEADER

Portés par la CCAPS	Portés par d'autres porteurs de projet
Pôles structurants	
Etude sur le Pôle Pasteur	Scénographie de la Maison du Comté (CIGC), communication des Thermes et refonte de la communication de la Grande Saline (commune de Salins les Bains)
Economie, Emploi	
Poste de manager de commerce, outils de développement économique de la CCAPS (salons, petits déjeuners entreprises, signalétique de parcs d'activités...), Parcours d'Amorçage de Codéveloppement Territorial, animation du guichet unique économique, définition du plan d'actions de la GPECT	Site internet et carte de fidélité (Office de commerce), fête de la bière et sonorisation de la ville (commune de Poligny), acquisition de matériel de boucherie (entreprise Mairret d'Aumont), Afterworks des entrepreneurs (entreprise My Production de Salins), acquisition de matériel pour l'ouverture d'une formation d'agent thermal (Maison Familiale et Rurale de Blégny- Salins), étude de faisabilité et urbanistique pour le projet de construction de l'ESAT (Juralliance), achat pour la création d'un fournil (entreprise Terre de Pains à La Chapelle sur Furieuse), création d'un commerce multiservices (commune de Picarreau), Animation permettant la création et l'installation de l'EPIC Cœur du Jura, Site internet et promotion touristique (EPIC Cœur du Jura), <i>rencontre pour développer une agriculture durable (Associations Accueil Paysan et Le Serpolet), création d'un point de vente des produits de l'ESAT (ASMH), Festival Les Germinales (CPIE Bresse du Jura)</i>
Services à la population	
<i>Définition d'un cadre stratégique des services à la population, déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité – Rézo Pouce, guide de l'offre de services (prévisionnel)</i>	Etude pour la création d'une résidence services (CCAS de Poligny), création d'un espace ludique, pédagogique et sportif (commune de Vadans), création d'un habitat intergénérationnel (commune de La Châtelaine), animation de la Maison des Parcours (Juralliance),
Défis climatiques et énergétiques	
Sensibilisation à l'énergie des élus et des habitants de la CCAPS, conseiller et accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétiques et /ou d'énergie renouvelables (permanences AJENA), étude mobilité, création d'un sentier pédagogique des éoliennes à Chamole, semaine d'animation sur le thème de la filière forêt bois	
Attractivité du territoire (Marketing territorial)	
Acquisition du livre de Guy Leduc, définition d'une stratégie de marketing territorial (ingénierie), marque territoriale Cœur du Jura, élaboration du schéma de développement touristique dans le cadre de la démarche d'attractivité du territoire	Concours photos « Mon beau village » « et tournoi multisports – les Olympiades » (association de Hand de Poligny), <i>Journée au Cœur du Cœur du Jura (Pudding Théâtre), Circuit culturel et touristique (commune de Marnoz),</i>
Projets de coopération	
	Coopération œnotourisme avec le Pays Lédonien : ingénierie (3 dossiers du CDT), signalétique du vignoble (CIVJ), attractivité du territoire viticole (CIVJ), animation réseau vignoble et découverte + panneaux d'interprétation + création d'une vidéothèque (3 dossiers CDT), préparation de l'ouvrage et réalisation de la maquette du livre « Terroirs viticoles du Jura, géologie et paysages (association Meta Jura)

Les premières Olympiades du Cœur du Jura

Dans le cadre de l'appel à projet « Faire connaître son territoire », le club de Handball de Poligny en partenariat avec celui d'Arbois a organisé le dimanche 8 septembre de 13h30 à 17h un tournoi multisports au COSEC de Poligny. « Fairplay » était le seul mot d'ordre ; et c'est la bonne humeur qui a régné en maître, malgré une météo capricieuse. Durant cette journée, une dizaine d'équipes issues d'entreprises, corporations, administrations, associations du territoire Cœur du Jura se sont affrontées au cours de différentes épreuves sportives pour gagner le maximum de points. Les joueurs ont pu découvrir des

sports tels que le handball, le rugby ou encore le tir à l'arc.... Mais surtout se rencontrer et faire connaître leur structure !

Les équipes ont été félicitées pour leurs exploits et ont été récompensées par des paniers garnis de produits locaux (vin, fromage, caramels) et d'entrées gratuites (Maison Pasteur, Maison du Comté, Thermes). Le sport a fait ainsi retentir encore plus fort le Cœur du Jura ! Tous les participants, heureux de leur participation, en redemandent !

Alors... rendez-vous aux Olympiades 2020 pour la revanche ?!



Journée de rencontres au Cœur du Jura



- Lancement d'une démarche visant à définir une stratégie d'attractivité du territoire et d'un plan d'actions pluriannuel
- Travail sur l'identité du territoire avec l'appel à projets « faire connaître le territoire aux habitants » qui a abouti aux Rencontres au Cœur du Cœur du Jura le 23/06/19 portées par le Pudding Théâtre et les Olympiades du Cœur du Jura le 08/09/19 ;
- Lancement de la définition d'une politique de marque (prestation intellectuelle du cabinet d'avocats Lexing Bensoussan)

Pudding Théâtre - 23 juin 2019



Enfance & Jeunesse

- Gestion quotidienne des structures d'accueil du public :
 - 3 crèches : Arbois, Poligny, Salins-les-Bains
 - 3 relais d'assistantes maternelles (2 gérés en partenariat avec la Mutualité Française)
 - 11 accueils de loisirs périscolaires sur le territoire dont 3 accueils également ouverts en extrascolaire (9 accueils gérés en direct par la communauté de communes) et un restaurant intercommunal



Environ 500 repas sont fabriqués par jour au restaurant intercommunal d'Arbois dont 350 servis sur place
L'équipe comprend 9 personnes

Animation intergénérationnelle à la crèche de Poligny en mai 2018

Petite Enfance - Crèches - RAM

- Révision et harmonisation des crèches communautaires ;
- Lancement du projet de micro crèche à Aumont ;
- Subvention à la Mutualité Française du Jura pour les RAM d'Arbois et de Salins ;
- 150 assistantes maternelles agréées ;
- 120 enfants accueillis dans les crèches.



Actions menées par le groupe de travail parentalité : un mois pour s'informer sur les risques liés à l'utilisation des écrans et pour renouer avec des activités déconnectées mais qui reconnectent !

- Convention de refacturation aux services périscolaires entre la CCPAS et la CCBHS ;
- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse et avenant au PEDT ;
- Révision et harmonisation des tarifs et règlement des ALSH ;
- Travaux d'amélioration des ALSH ;
- Lancement du projet de construction d'un nouvel ALSH Les Perchées à Poligny ;
- Reprise en régie de l'ALSH Les Perchées (Ex Francas à partir de septembre 2019)



75 agents
 Environ 1 300 enfants accueillis dans les
 accueils de loisirs périscolaires,
 en constante augmentation

Journée festive avec les familles au Moulin de Brainans (18 mai 2019)

Quelques exemples de projets développés dans les accueils de loisirs

*Jardinière pédagogique :
 faire pousser pour mieux
 grandir*



*Communication
 non violente : coin
 colère dans les
 accueils de loisirs*



Concours Zéro Déchet :

- > *Catégorie 1 : fabriquer un outil afin de réduire la quantité de déchets*
- > *Catégorie 2 : composer une oeuvre artistique à partir de déchets*
- > *Catégorie 3 : transformer un ou plusieurs déchets pour en faire un nouvel objet*

Des maisons de service au public pour favoriser l'accès aux services publics, des permanences de la mission locale pour l'accompagnement des jeunes 16-25 ans, un restaurant intercommunal et des actions pour faciliter la mobilité.

- Transfert de la MSAP d'Arbois à la CCAPS
- Convention annuelle d'animation d'Agate Paysages pour la MSAP d'Arbois
- Equipements informatiques des MSAP d'Arbois et Poligny

- Renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale Dole Revermont
- Révision des tarifs du restaurant scolaire d'Arbois et modification du règlement intérieur
- Vente de la Carte Avantages Jeunes dans les bibliothèques et les MSAP
- Mise en œuvre du permis citoyen
- Subvention ADMR d'Arbois
- Convention avec le Conseil Départemental pour les repas des collégiens d'Arbois
- Etude sur la mobilité et lancement de Rézo Pouce

Les maisons de service au public (MSAP) d'Arbois, Salins et bientôt Poligny, proposent un accompagnement pour les démarches administratives : emploi, impôts, protection sociale, retraite, logement, mobilité, services Préfecture, santé, autant de sujets traités au sein des MSAP. Accueil sur RDV pour les dossiers complexes, diverses permanences de partenaires proposées en lien avec l'emploi, la justice...

- Fréquentation MSAP Arbois en 2018 : **1 342 personnes** différentes totalisant **9 776 contacts** (visites, téléphone, courrier) ;
- Fréquentation MSAP de Salins en 2018 : **686 personnes** différentes pour un total de **3 371 contacts**.

Définition des priorités d'intervention de la CCAPS en matière de services à la population

Elus, acteurs du territoire, habitants ont été associés à la réflexion. Les priorités dégagées à court terme :

- Mise en place d'un dispositif de partage des trajets quotidiens -> Rezo Pouce en cours de déploiement
- Ouverture d'une 3ème maison de services au public à Poligny -> prévue en octobre 2019
- Création d'un guide l'offre de services existante -> à venir
- Mise en place de groupes de travail par thématiques pour favoriser l'émergence d'actions collectives sur des problématiques du territoire -> groupes de travail parentalité, mobilité



MSAP d'Arbois - Elle a fêté ses dix ans le 7 septembre 2019

La Santé

- Position de principe au soutien à la création d'une maison de santé à Salins-les-Bains
- Portage du Contrat Local de Santé en coopération avec la communauté de communes Nozeroy
- Champagnole et l'Agence Régionale de Santé
- Subvention à l'ASEPT, bien vieillir

Un Contrat Local de Santé (CLS) pour quoi faire ?

Définir les actions à mener en priorité sur notre territoire en matière de prévention et promotion de la santé, politiques de soins et accompagnement médico-social, pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Le CLS couvrira la période 2019-2023.



Action concrète pour améliorer la mobilité des habitants du territoire, le dispositif d'autostop Rézo Pouce réhabilite l'autostop.

Ce dispositif, décliné au niveau national, est gratuit, utilisable dès 16 ans et s'appuie sur des caractéristiques qui lui sont propres :

- Un réseau d'utilisateurs inscrits au dispositif, permettant à chacun d'être identifié facilement comme membre de Rézo Pouce ;
- Des panneaux signalétiques au niveau de chaque arrêt, permettant à un autostoppeur de se signaler de manière plus visible, tout en attendant en sécurité. Deux panneaux sont mis en place : l'arrêt, signalé par un carré vert, et une fiche signalétique à destination des piétons qui souhaitent en apprendre plus sur le dispositif.

L'inscription se fait par internet ou en points relais (MSAP, mairies, CCAPS).

Il y a 2 façons de faire du stop avec Rézo Pouce :

- De façon classique : l'autostoppeur attend sous un panneau qu'un conducteur le prenne en charge. Il possède une feuille avec sa destination marquée dessus. Il attend avec une attitude avenante. Le conduc-

teur fait son trajet habituel et prend en charge un autostoppeur s'il en voit un.

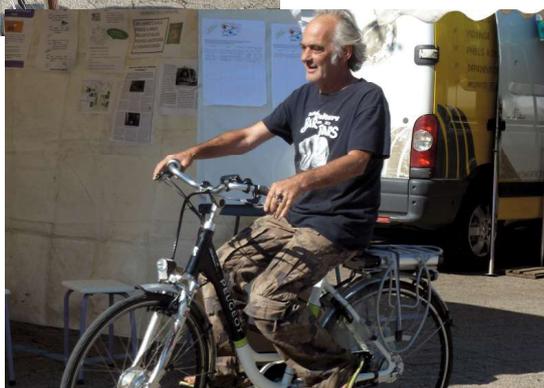
- Avec une application : l'autostoppeur saisit sa destination sur l'application et attend qu'un conducteur réponde à sa demande, sous un arrêt sur le pouce. Quand un conducteur répond à sa demande, il accepte sa proposition s'il le souhaite.

La première partie de la mission a consisté à étudier les lieux potentiels d'implantation des arrêts et à les valider avec chacun des maires des communes. A la suite des validations des arrêts, des 1ers éléments de communication auprès des habitants ont été effectués. La conception des panneaux a débuté et le dispositif sera utilisable très prochainement.



La Smoocyclette

Essai de vélos à assistance électrique



La mission durera 3 ans (de 2018 à 2021). Le coût total de l'opération s'élève à 103 140 € sur ces 3 ans (frais de personnel, installation des panneaux, abonnement au dispositif, communication), réparti ainsi :

- Financement européen LEADER à hauteur de 80 % (soit 82 512 €).
- Autofinancement du territoire à hauteur de 20 % (20 628 € au total, soit 6 876 € par an).



Equipements et activités sportives

- Définition de deux protocoles financiers portant sur le sinistre des Salles B et C (salle des communes Salins) suivi des travaux de réfection salle B, suite au sinistre de la salle C en décembre 2014 ;
- Révision des tarifs de la piscine plein air de Poligny ;
- Travaux d'entretien de la piscine de plein air de Poligny ;
- Rénovation des locaux du Pélican à Arbois ;
- Convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec le Conseil Régional BFC ;
- Mise en place de la clôture définitive de la salle des Communes à Salins-les-Bains ;
- Subvention OIS : Association sportive du Collège Pasteur Arbois, Jura Cyclisme, Pélican Gymnastique, Hand-ball Arbois, Cercle d'Escrime d'Arbois, Association sportive du Collège SAINT-JUST Arbois, AS Foot La Ferté, Union Sportive Arboisienne Rugby, Arbois, Badminton Club, Triangle d'Or Jura Foot, Tennis Club Arboisien, Les chevaliers du Pélican (tir à l'arc), Olymp'Sport, Jura Centre Athlétisme, Office Intercommunal des Sports.

Autres subventions : Tour du Jura Cyclisme, Jura Cyclisme, Club de handball de Poligny, Poligny Jura Basket Comté, Athlétique Club Dole, USA Rugby, Montée du Mont Poupet.



Mise en place de la clôture à la salle des communes de Salins-les-Bains

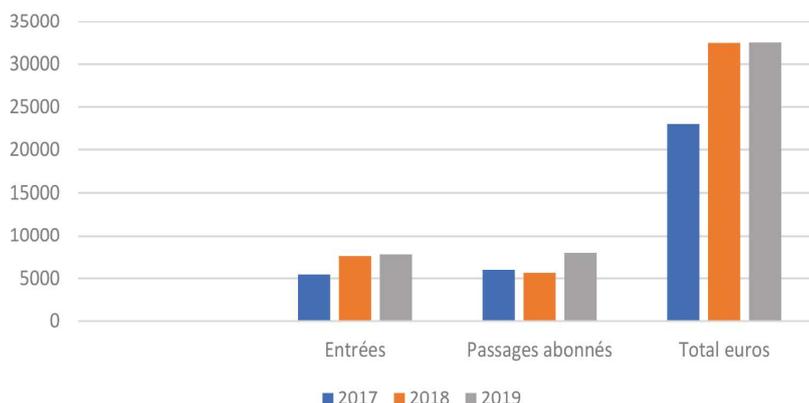


Tour du Jura Cycliste

Chiffres Clés

21 associations sportives ont été soutenues pour un total de 112 510 € de 2017 au 1^{er} septembre 2019

Entrées piscine de POLIGNY 2017 - 2018 - 2019



Randonnée

- gestion et entretien de 625 kms de sentier sde randonnées pédestres, équestres et VTT
- Création d'un cartoguide unique regroupant l'ensemble du territoire de la CCAPS.
- Création du sentier pédagogique des éoliennes à Chamole



- Etude de faisabilité pour le repositionnement de l'école de musique et de la bibliothèque de Poligny
- Renouvellement de la convention avec le Moulin de Brainans) et subvention à Promodégel ;
- Signature de la convention pluriannuelle avec Scènes du Jura et subvention ;
- Subventionnement annuelle de l'EPCC Terre Louis Pasteur ;
- Subventions aux associations : Musiques au coeur, Mosaïque Pasteur, Salins Pays du Livre, L'oreille en fête, Lire au Coeur du Jura, Mouthiers le Viellard, Chemin de Cluny, Château de La Chatelaine, Mi-Scène... ;
- Rencontres avec plus d'une trentaine d'associations et de porteurs de projets culturels.

Le total des subventions versées aux associations culturelles oeuvrant sur le territoire, de 2017 au 1^{er} septembre 2019 est de

192 657 €



Lecture Publique

Chiffres Clés

- * 3 sites : Arbois, Poligny Salins
 - * 2 256 inscrits en 2018 (10.07% de la population du territoire)
 - * Un fonds ancien de plus de 60 000 ouvrages
 - * 49 000 documents en prêts (livres, CD, DVD, magazines...)
- une centaine d'animations par an dans les 3 bibliothèques (accueils de classes, d'auteurs, festivals, clubs de lecture, ateliers, spectacles...)

Séance de bébés lecteurs à Arbois

- Elaboration et adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social de la lecture publique (PCSES) avec le cabinet Option Culture ;
 - Choix d'un maître d'œuvre pour le projet de création de la médiathèque à Poligny ;
 - Harmonisation des tarifs et du règlement des bibliothèques communautaires.
- Autres actions :
- Exonération de la Contribution Economique Territoriale pour les librairies labellisées
Librairie Indépendante de Référence
 - Mise en récit du territoire communautaire avec l'auteur Guy Leduc
 - Définition de règles d'attribution des subventions aux associations culturelles

Enseignement musical

- Fusion des écoles de musique d'Arbois et de Poligny;
- Unification de la direction des deux sites d'enseignement musicaux ;
- Révision et harmonisation progressives des tarifs de l'école intercommunale de musique ;
- Convention avec l'Harmonie La Montaine ;
- Lancement d'une réflexion sur l'école de musique à Poligny.

Une école de musique pour l'ensemble du territoire sur deux sites : Arbois et Poligny

- * Un directeur et 16 enseignants
- * 242 élèves à partir de 5 ans
- * 17 instruments enseignés, de l'éveil musical et de la formation musicale
- * 170 h de cours hebdo.

Des ensembles, orchestres et participations à des concerts et animations transversales de la CCAPS.



Fête de la Musique à Poligny



- Structuration de l'Office du Tourisme :
 - Création EPIC Tourisme Cœur du Jura suivi de la fusion EPIC CCAPS et de l'EPIC de Salins-les-Bains
 - Convention d'objectifs avec l'EPIC Tourisme
 - Renouvellement de l'agrément de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie
- Financement de l'EPIC :
 - Instauration de la taxe de séjour dès 2019
 - Subventionnement annuel de l'EPIC Tourisme pour 300 000 €
- Développement de l'offre touristique :
 - Schéma de développement touristique avec l'Université de Lyon 2
 - Salon Gastronomique à Lyon avec le CDT du Jura et le Conseil Départemental du Jura
 - Participation aux activités d'œnotourisme avec le Pays Lédonien (Programme Leader)

Camping de la Tulipe de Vigne à Poligny



Indicateurs OTI - Janvier/Juillet 2019

233 adhérents au Club Partenaires
 49 110 nuitées sur le territoire
 41 034 € de vente de séjours
 33 054 visiteurs sur les trois sites

Création du site internet de l'OT en 2019

LES INCONTOURNABLES

au Cœur du Jura



- Aménagement :

- Convention avec le CD39 pour les sentiers PDIPR et continuité dans l'entretien des sentiers de randonnée en régie
- Participation à la réfection de la route touristique du Fort de St-André par voie de fonds de concours
- Vélo route : tronçon Barges – Pagnoz
- Création du sentier pédagogique éolien à Chamole

- Aide à la création d'hébergements touristiques (cf. immobilier d'entreprises dans Economie)

- Projets structurants

- Etude de définition pour un projet structurant à vocations culturelle, touristique, économique et institutionnelle (Destination Pasteur) avec le cabinet Atelier Zou (préprogrammation)
- Acquisition du bien Fevre limitrophe au bâtiment Vercel (projet Destination Pasteur)
- Etude d'opportunité et de faisabilité pour un projet de « Cité des Vins » dans le Jura avec le cabinet Horwath HTL.

(La CCAPS est chef de file de la maîtrise d'ouvrage d'étude en coopération avec le Pays Lédonien et le CIVJ)

- Autres actions :

- Mutualisation d'un agent en charge de la commercialisation entre l'EPIC Tourisme, la CC Loue Lison et la CC Val d'Amour
- Camping de Poligny : aménagement de chalets et suivi financier de la DSP



Communication

58

- Refonte et mise à jour du site internet www.cc-coeur-dujura.fr ;
- Journal Cœur du Jura : 8 éditions ;
- Création de support de communication : banderoles, bâche pour stand de salons, flammes... ;
- Participation au Salon d'Automne à Poligny et au salon Made in Jura à Dole en 2018.



Divers

Aménagement routier

Les services de l'Etat, du Conseil Départemental ainsi que SNCF Réseaux ont fait l'objet de plusieurs réunions de concertation pour repositionner le projet de

création d'un rond-point sur la RN 83 au Nord d'Arbois et redéfinir un plan de financement de l'ouvrage. Le Département du Jura porte l'étude de l'ouvrage.

Contractualisations

- Elaboration, signature et suivi du Contrat de Ruralité avec l'Etat finançant différents projets ;
- Elaboration, signature et suivi du Contrat CAP territoire avec le Conseil Régional 2018/2020 autour de l'attractivité territoriale (financement de l'ALSH des Perchées, de la médiathèque à Poligny et de la future école de musique à Poligny) ;
- Contrat Natura 2000.



Signature du Contrat de Ruralité en juillet 2017



Signature du Contrat CAP Territoire



	Travaux
Amélioration dont conformité des locaux ALSH Le Fied, Colonne, Poligny	190 787.53 € TTC
Création d'un sentier pédagogique des éoliennes à Chamole	23 764.70 € HT
Réalisation des panneaux Rézo Pouce	Entre 5000 et 15 000 € TTC (à bons de commande)
Curage et entretien des installations d'assainissement NC	Marché à bons de commande
Renforcement de la charpente salle B à Salins	89 184 € HT

	Fournitures
Remplacement de 3 photocopieurs	
Fourniture et livraison de fournitures de bureau	Marché à bons de commande
Prestation extrascolaire pour l'ALSH des Perchées à Poligny	14 912.21 €

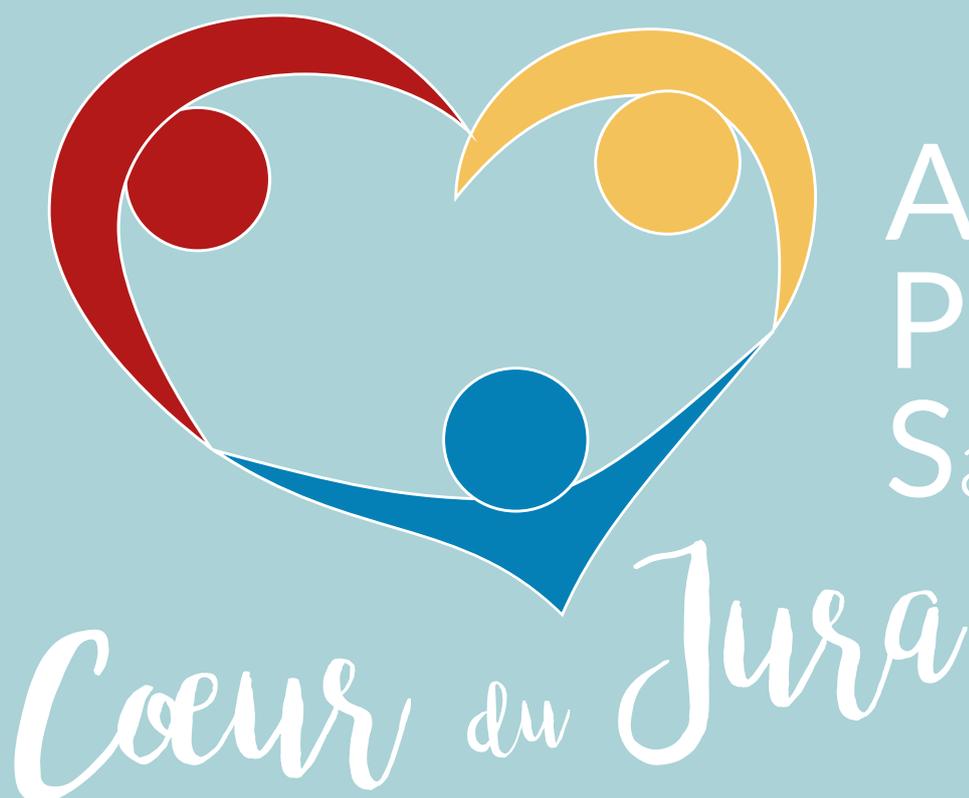
	Prestation intellectuelle
Etude stratégique et patrimoniale pour prise de compétence eau potable assainissement	81 180 € TTC
Projet culturel et scientifique, social et éducatif (PCSES)	19 935 € TTC
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi)	408 569 € HT
Projet structurant à vocation culturelle, touristique et institutionnelle Pasteur Jura	49 050 € HT
Révision des sites patrimoniaux remarquables	92 100 € HT
Réalisation d'une médiathèque à Poligny	91 420.50 HT
Conception et réalisation des ouvrages et travaux de viabilisation Velours 4	72 000 € HT
Etude mobilité	40 425 € HT
Prestation pour la mise en place d'une marque Cœur du Jura	22 014,80 € HT (mais seulement 9 912,80 € signés, le reste est en bon de commande à faire valider)
Etude d'opportunité création d'une « cité des Vins du Jura »	49 850 € HT



Travaux à l'ALSH de Colonne



Site de la future médiathèque de Poligny



Arbois
Poligny
Salins

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ARBOIS POLIGNY SALINS
CŒUR DU JURA**

**9 rue des Petites Marnes
39800 POLIGNY**

03 84 73 77 58

contact@cc-aps.fr

www.cc-coeurdujura.fr